

5.3 NATURE

Sommaire

STRATÉGIE NATURE	176	FORÊTS ET ÉCOSYSTÈMES NATURELS	196
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	178	ÉCONOMIE CIRCULAIRE : EMBALLAGES ET DÉCHETS	198
AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE	186	> Système d'emballage circulaire et bas carbone	198
PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU	191	> Gestion des déchets	202
		> Lutte contre le gaspillage alimentaire	202

STRATÉGIE NATURE

Danone a pour ambition de transformer sa chaîne de valeur en développant des solutions permettant de préserver et régénérer la nature. Les sujets suivants sont traités dans ce paragraphe :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs 1,5 °C de Danone validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), en faisant de Danone un chef de file en matière de réduction des émissions de méthane ;
- le développement et les innovations en matière d'agriculture régénératrice et de modèles d'élevage laitier régénérateurs ;
- la préservation et la restauration des bassins versants où le Groupe opère, et la réduction de l'empreinte hydrique à tous les niveaux de la chaîne de valeur ;
- la préservation de la biodiversité, des forêts et des écosystèmes ;
- la transition vers un système d'emballages circulaire et bas carbone et la récupération d'autant que ce que le Groupe utilise ;
- la réduction de la quantité de déchets à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Gouvernance

En 2023, la stratégie environnementale de Danone était sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Durabilité et Développement Stratégique, deux membres du Comité Exécutif. En coordination avec le SVP Stratégie et Partenariats en Développement Durable, le SVP Transformation en matière de Développement Durable et le Chief Cycles & Procurement Officer, ils revoient sa mise en œuvre, ses priorités et ses enjeux dès au sein des organes de gouvernance consacrés aux questions de développement durable.

La responsabilité de la revue et de la mise en œuvre de cette stratégie et d'autres questions liées au développement durable incombe aux organes de gouvernance suivants :

- organes de gouvernance du Groupe (Conseil d'Administration et Comité CSR) ;
- organes de gouvernance interne (Comité Exécutif, Comité Mondial de Pilotage du Danone Impact Journey, Comité Mondial d'Engagement et Comité des Risques).

En outre, la stratégie est suivie par les directions mondiales et locales suivantes :

- la Direction de la Durabilité, sous la responsabilité du Directeur Général Durabilité et Développement Stratégique, qui conçoit et met en œuvre la stratégie, les feuilles de route et les plans d'action en matière d'environnement ;
- la Direction Finance Durable, rattachée au Directeur Général Adjoint en charge des fonctions Finances, Technologies & Data, qui gère les performances ;
- la Direction Cycles et Achats, rattachée au Directeur Général Opérations, qui pilote les programmes relatifs au pilier Nature.

Ces équipes travaillent en étroite collaboration avec :

- les équipes chargées du développement durable dans chaque Catégorie ainsi que les équipes de chaque fonction globale impliquée (Cycles et Achats, Opérations, Recherche et Innovation, Secrétariat Général, Marketing et Ventes) ;
- les Catégories et les filiales, qui déclinent les plans d'action opérationnels, de prévention et de maîtrise des risques, et comptent près de cent collaborateurs.

Risques environnementaux et systèmes de gestion de l'environnement

Systèmes et outils de gestion de l'environnement

Danone a construit son système de gestion de l'environnement selon la norme internationale ISO 14001. Danone certifie également ses sites de production significatifs selon cette norme, prérequis pour obtenir le plus haut niveau de performance dans son programme GREEN (voir paragraphe ci-dessous).

Exercice clos le 31 décembre	2022		2023
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
CERTIFICATION ISO 14001 ^(a)			
Nombre de sites certifiés	84	83	79
Pourcentage des sites certifiés	48 %	55 %	51 %
Pourcentage de volumes couverts	68 %	69 %	69 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir 5.8 Note méthodologique.

Programme d'audits GREEN

Danone déploie au niveau mondial son programme GREEN (Global Risk Evaluation for ENvironment), qui permet d'identifier et de suivre par des audits externes et internes les principaux risques environnementaux de ses sites de production et la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement.

Le Groupe peut ainsi suivre et maîtriser les rejets dans l'air (gaz à effet de serre et gaz réfrigérants), dans l'eau (eaux usées) et dans les sols (boues de stations d'épuration et d'activité d'élevage dans certaines

filiales) induits par ses activités, et évaluer les nuisances sonores générées par ses sites de production industriels. Le référentiel GREEN intègre l'évaluation des risques hydriques, dont la méthodologie a été revue et actualisée en 2020 par l'équipe Water Cycle (voir paragraphe 5.3 Nature paragraphe *Préservation de la ressource en eau*).

Sur les sites non conformes, Danone déploie des plans d'action pour remédier aux non-conformités.

	Exercice clos le 31 décembre		2023
	2022	2022 hors EDP Russie	
SITES AYANT FAIT L'OBJET D'UN AUDIT GREEN			
Nombre de sites	123	111	108
Pourcentage de sites	71 %	64 %	71 %
Pourcentage de production couvert par un audit GREEN	88 %	81 %	86 %
CONFORMITÉ AUX STANDARDS GREEN			
Nombre de sites conformes	105	96	93
Pourcentage de sites conformes	85 %	86 %	86 %
Pourcentage de production conforme	93 %	93 %	91 %

Communication responsable

Le Groupe s'engage à assurer la conformité de ses communications avec les lois et réglementations en vigueur.

Danone suit un ensemble de règles claires en matière de communication afin d'assurer la corroboration, la véracité et la crédibilité de toute information faisant référence à des assertions environnementales ou écologiques, des communications sur la nature et la planète, et du respect de l'ensemble des politiques et engagements du Groupe concernés.

Politique

En octobre 2023, Danone a publié sa Politique de Gestion de la Validation des Communications (CVM), qui vise à assurer une communication conforme, responsable, crédible et authentique à propos des produits et catégories de Danone, avec l'objectif de

renforcer le capital des marques du groupe Danone ainsi que son portefeuille de marques et d'actifs.

S'appuyant sur des Responsables de la Validation des Communications, qui travaillent à l'échelle locale et mondiale, et des processus de validation impliquant plusieurs fonctions, la Politique CVM de Danone permet aux Country Business Units d'élaborer des supports de communication pertinents au niveau local et conformes aux réglementations, mais aussi aux politiques et engagements de Danone, le tout en bénéficiant d'une expertise mondiale et en cohérence avec les marques, les catégories et la stratégie du Groupe.

Mise en œuvre

Les Directeurs Généraux et les Responsables de la Validation des Communications au sein des Country Business Units et des équipes mondiales sont responsables de la mise en œuvre de la Politique CVM.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Gouvernance

La démarche de Danone concernant le changement climatique est sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Durabilité et Développement Stratégique. Cette initiative est intégrée à toutes les fonctions et portefeuille de catégories ainsi qu'à la structure de gouvernance de Danone à tous les niveaux (mondial, régional et national), à travers :

- le Directeur Général Adjoint en charge des fonctions Finances, Technologies & Data, qui joue un rôle essentiel dans la mesure, le contrôle et le reporting des questions liées au climat, travaillant en particulier sur l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat. Il veille à ce que la création de valeur économique de Danone coïncide avec les objectifs de développement durable du Groupe à moyen et long terme, et notamment avec celui de réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'objectif 1,5 °C ;
- le Chief Cycles and Procurement Officer (CPO), qui relève de la fonction Opérations et gère les risques et opportunités liés au climat dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement de Danone. Les catégories liées à l'approvisionnement représentant près de 80 % des émissions totales de Danone, le rôle du CPO est crucial.

Le Groupe évalue régulièrement ses progrès en matière d'action climatique par l'intermédiaire de ses principaux organes de gouvernance, en particulier son Conseil d'Administration et ses comités, et notamment le Comité CSR. La stratégie de mise en œuvre de la lutte contre le changement climatique de Danone est pilotée par deux comités internes impliquant des responsables fonctionnels clés et des membres du Comité Exécutif, à savoir :

- le Comité de pilotage mondial sur la gouvernance du Danone Impact Journey, qui est chargé de superviser l'exécution du Danone Impact Journey, et en particulier les huit programmes liés au climat ;
- le Comité Mondial d'Engagement, responsable du reporting, de la gouvernance et de l'engagement interne et externe.

En outre, une gouvernance opérationnelle a été mise en place pour chaque pilier Nature du Danone Impact Journey au niveau du Groupe afin de garantir la prise en compte de la stratégie et des priorités en matière de climat.

Identification des risques liés au changement climatique

Danone a évalué les conséquences du changement climatique et identifié les risques à moyen terme suivants :

- disponibilité des ingrédients (lait, fruits, etc.) dans les géographies exposées aux sécheresses et intempéries ;
- événements climatiques exceptionnels susceptibles de toucher des sites industriels à proximité des côtes ;
- disponibilité de la ressource en eau et dégradation des bassins versants et des nappes phréatiques, avec une incidence possible sur ses activités, ainsi que sur les relations des filiales avec les parties prenantes locales ;
- volatilité du prix des matériaux d'emballages de ses produits et impact sur ses activités ;
- financement de la transition vers des pratiques agricoles plus durables.

Par ailleurs, dans le cadre des recommandations émises par la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), Danone a cartographié les impacts existants et potentiels ainsi que les risques et opportunités liés au climat (voir tableau ci-après). Ces informations ont permis à Danone d'élaborer trois scénarios de changement climatique basés notamment sur les RCP (Representative Concentration Pathways) du GIEC (y compris les trajectoires à 1,5 °C), les prix du carbone et l'évolution des systèmes de production agricole et des habitudes alimentaires des consommateurs. Elles ont également permis à Danone d'évaluer la résilience de ses activités et sa stratégie ainsi que les impacts financiers associés. Les résultats de cette cartographie ont conforté la stratégie de développement des produits d'origine végétale du Groupe, son ambitieux programme d'agriculture régénératrice, ainsi que sa démarche d'économie circulaire.

Les risques et opportunités de transition les plus importants pour Danone se situent entre 2020-2030, comme en témoigne le tableau ci-dessous, tandis que les risques physiques devraient prendre de l'importance sur la période 2030-2050.

Catégories de risques et d'opportunités	Descriptions des risques et des opportunités	Probabilité d'occurrence entre 2020 et 2030	Importance de l'impact financier potentiel 2030 – scénario de référence ^(a)	Importance de l'impact financier potentiel 2030 – scénarios alternatifs ^{(a) (b)}
	Passage à des alternatives d'origine végétale	Élevée	++	+++
	Engagement croissant des consommateurs pour le climat	Élevée	++	+++
Risques de transition	Prix du carbone dans les achats d'emballages et de prestations logistiques	Modérée	++	++/+++
	Prix du carbone dans le coût des opérations directes	Modérée	++	++
	Obligations croissantes en matière de reporting	Modérée	+	+
	Stress hydrique et thermique sur la chaîne d'approvisionnement du lait	Modérée	++	++
Risques physiques	Stress hydrique et thermique sur les ingrédients agricoles	Modérée	++	++
	Événements extrêmes impactant les opérations directes	Faible	+++	+++
	Stress hydrique sur les opérations directes	Faible	++	++
	Impact du changement climatique sur l'utilisation des produits	Faible	+	+

(a) L'importance de l'impact financier potentiel a été évaluée sur la base de la réduction de la marge du Groupe en cas de matérialisation du risque.

(b) Certains risques comportent deux évaluations d'impact car leur impact financier potentiel diffère selon les scénarios climatiques étudiés.

Politiques et plans d'action

Plan de Transition Climatique

En 2015, Danone s'est engagé à atteindre zéro émission nette sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050 (scopes 1, 2 et 3, soit l'ensemble des émissions directes et indirectes) par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et la neutralisation des émissions résiduelles. En septembre 2019, Danone a renforcé son engagement en signant le *pledge* Business Ambition for 1.5 °C lors du Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat. Danone a soutenu le projet lancé par la Science Based Targets initiative (SBTi) en 2020 pour définir des trajectoires à 1,5 °C et des orientations sectorielles pour les secteurs de la forêt, de la terre et de l'agriculture (FLAG).

En 2023, Danone a remplacé sa Politique Climat (2016) par un Plan de Transition Climatique indépendant (librement consultable sur le site internet du Groupe) dans lequel Danone présente notamment :

- sa stratégie de réduction pour atteindre ses objectifs scientifiques à court terme à l'horizon 2030, qui s'appuie sur huit programmes, concernant notamment les opérations directes, le lait, les ingrédients, les emballages, la logistique, la co-fabrication, l'engagement des fournisseurs, la conception bas carbone et la gestion de portefeuille ;
- les solutions explorées pour réduire les émissions du Groupe conformément aux trajectoires 1,5 °C entre 2030 et 2050 ;
- sa stratégie de compensation des émissions résiduelles d'ici à 2050 ;
- ses actions visant à réduire les émissions au-delà de sa chaîne de valeur.

Plans d'action – réduction des émissions

Danone a aligné sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUC). Pour y parvenir, le Groupe s'est fixé en 2017 des objectifs intermédiaires, approuvés par la SBTi et conformes aux trajectoires 2 °C. En décembre 2022, les nouveaux objectifs 1,5 °C à court terme de Danone ont été validés par la SBTi. Ainsi, Danone s'est engagé à :

- réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 (énergie et industrie) de 47,2 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020 (la limite de l'objectif tient compte des émissions liées à la terre et des absorptions provenant des matières premières bioénergétiques) ;
- réduire de 42 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2020, les émissions absolues de gaz à effet de serre de scope 3 (énergie et industrie) provenant des biens et services achetés, des émissions liées à l'énergie amont, du transport et de la distribution amont, des déchets générés par les opérations, du transport et de la distribution aval et du traitement de fin de vie des produits vendus ;
- réduire de 30,3 % les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 3 FLAG d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020 (l'objectif tient compte des émissions et des absorptions FLAG) ;
- éliminer la déforestation pour ses principales matières premières associées à la déforestation, avec pour objectif l'année 2025.

En novembre 2023, en application de sa politique de recalcul de la base de référence, Danone a soumis à la SBTi des objectifs à court terme actualisés pour tenir compte de la déconsolidation en juillet 2023 de ses activités EDP Russie.

Les objectifs scientifiques à court terme, en cours de validation sont identiques à ceux validés en décembre 2022, à l'exception de l'objectif pour les émissions de GES des scopes 1 et 2 des secteurs de l'énergie et de l'industrie (objectif actualisé : -46,3 % d'ici l'exercice 2030 par rapport au niveau de référence de l'exercice 2020, pour remplacer

l'objectif actuel de -47,2 % d'ici l'exercice 2030 par rapport au niveau de référence de l'exercice 2020).

La stratégie de réduction des émissions de Danone pour atteindre ces objectifs scientifiques à court terme repose sur les huit programmes présentés ci-dessous, à savoir : augmenter l'efficacité énergétique et passer à l'énergie renouvelable, produire le lait de Danone de manière durable, s'approvisionner de manière durable en ingrédients, transformer les emballages de Danone de manière durable, améliorer la logistique de Danone, aider les co-fabricants de Danone à se décarboniser, s'engager dans la chaîne de valeur de Danone et développer des produits durables pour les consommateurs.

Scopes 1 et 2 énergie et industrie

Dans le cadre du programme « Re-Fuel Danone » lancé en 2022, le Groupe mène un programme mondial d'excellence énergétique en vue d'accroître l'efficacité, la résilience et la décarbonation énergétiques dans l'ensemble de ses activités.

Opérations directes | Re-Fuel Danone

- Efficacité énergétique : améliorer de 30 % l'efficacité énergétique des sites de production d'ici à 2025, par rapport aux données de référence de 2022. Pour y parvenir, le Groupe misera sur l'innovation numérique et tirera parti de ses compétences en ingénierie.
- Électricité renouvelable : s'engager à utiliser uniquement de l'électricité renouvelable d'ici à 2030, conformément à l'initiative RE100, une coalition mondiale d'entreprises qui s'engagent à consommer 100 % d'électricité renouvelable. À cette fin, Danone agrandira ses installations solaires photovoltaïques sur site, recourra davantage à des accords d'achat d'électricité renouvelable (PPA), et achètera des certificats verts négociables. Danone a déjà atteint un objectif intermédiaire de 50 % d'électricité renouvelable en 2020.
- Énergies renouvelables : s'engager à ce que 50 % de la consommation d'énergie du Groupe provienne d'énergies renouvelables d'ici 2030, en complétant la feuille de route en matière d'électricité renouvelable par une autre feuille de route relative à l'énergie thermique renouvelable, afin de porter à 35 % la part d'énergie thermique renouvelable consommée d'ici à 2030. Les stratégies comprennent l'adoption de solutions basées sur la biomasse, l'électrification, le biogaz et le biométhane.

Scope 1 et 3 FLAG

Depuis 2017, la réduction des émissions FLAG de Danone (liées au lait, aux ingrédients laitiers et à d'autres matières premières) repose sur la transition des pratiques agricoles de ses agriculteurs et fournisseurs d'ingrédients selon trois grands piliers :

- l'agriculture régénératrice et le rendement des exploitations ;
- l'engagement des fournisseurs d'ingrédients laitiers et non laitiers ;
- l'élimination de la déforestation et de la conversion des terres de la chaîne d'approvisionnement de Danone.

Agriculture régénératrice et rendement des exploitations

- Le Groupe met en œuvre un programme d'agriculture régénératrice axé sur l'efficacité et l'innovation en amont, et mettant un accent particulier sur la réduction des émissions de méthane dans les exploitations laitières. Ses objectifs comprennent :

- la réduction de 30 % les émissions de méthane associées au lait frais d'ici à 2030, par rapport aux données de référence de 2020 ;
- l'approvisionnement à hauteur de 30 % de ses volumes d'ingrédients clés (y compris le lait) directement auprès d'exploitations en transition vers l'agriculture régénératrice d'ici à 2025.

- La mise en œuvre par Danone de projets d'agriculture régénératrice dans 14 pays, notamment aux États-Unis, en France, en Espagne, au Mexique, en Algérie, au Maroc, en Égypte et en Roumanie (voir paragraphe 5.3. *Nature*, paragraphe *Agriculture régénératrice*).

Engagement des fournisseurs d'ingrédients

- Décarbonation en collaboration avec les fournisseurs d'ingrédients laitiers : Danone met en œuvre des plans de décarbonation en collaboration avec ses fournisseurs d'ingrédients laitiers, en intégrant des objectifs de décarbonation dans les contrats, en développant des stratégies de décarbonation avec le secteur laitier et en investissant dans des projets concrets sur le terrain. Entre 2017 et 2023, la collaboration de Danone avec son fournisseur Royal Friesland Campina a permis de réduire de 22 % les émissions associées à ses ingrédients. En outre, plus de 74 % des fournisseurs d'ingrédients laitiers de Danone (en volume) adhèrent au Sustainable Dairy Partnership (SDP) depuis son lancement avec la plateforme Sustainable Agriculture Initiative (SAI) en 2021. Près de la moitié de ces membres ont déjà défini des objectifs et des plans concrets en matière de développement durable.
- Renforcement des liens avec les fournisseurs d'ingrédients non laitiers : les efforts de décarbonation de Danone reposent également sur le renforcement de ses liens avec ses fournisseurs d'ingrédients non laitiers, l'objectif étant de réduire l'empreinte carbone globale des matières premières que le Groupe achète.

Zéro déforestation et zéro conversion dans la chaîne d'approvisionnement de Danone

- En 2022, Danone a publié sa Politique Forêt actualisée, à travers laquelle le Groupe s'engage notamment à ce que ses principaux produits de base ne soient plus liés à aucune activité de déforestation et de conversion d'ici à 2025 (voir paragraphe 5.3 *Nature*, paragraphe *Forêts et écosystèmes naturels*).

Scope 3 (énergie et industrie)

Danone a structuré sa stratégie de décarbonation des émissions de scope 3 (énergie et industrie) autour de trois programmes clés concernant les emballages, la logistique et la co-fabrication.

Emballages

- Danone vise à ce que 100 % de ses emballages soient réutilisables, recyclables ou compostables d'ici à 2030. Le Groupe s'est donné l'objectif de réduire de moitié l'utilisation d'emballages vierges d'origine fossile d'ici à 2040, avec un objectif intermédiaire de réduction de 30 % d'ici à 2030 (par rapport aux données de référence 2020). Ce programme relatif aux emballages repose principalement sur l'utilisation de matériaux bas carbone, l'optimisation de la conception des emballages, l'amélioration du traitement en fin de vie et le renforcement de l'engagement de la chaîne de valeur (voir paragraphe 5.3 *Nature*, paragraphe *Économie circulaire*).

Logistique

- Danone collabore avec ses filiales pour élaborer des feuilles de route en matière de logistique spécifiques à chaque pays, adaptées aux caractéristiques propres des marchés locaux. Le Groupe a rejoint le Smart Freight Center, une organisation à but non lucratif qui se consacre à la réduction des émissions mondiales découlant du transport de marchandises. Le programme logistique repose sur l'optimisation et les gains d'efficacité, la mise en œuvre d'initiatives d'entrepôts bas carbone, l'utilisation de technologies innovantes et le transfert modal.

Co-fabrication

- Ce programme consiste à aligner les efforts de décarbonation déployés dans le cadre activités directes de Danone sur ceux de ses partenaires de co-fabrication, et à encourager ces derniers à s'engager à poursuivre les objectifs de la SBTi. En Amérique du Nord, Danone s'efforce de mettre en place une politique d'approvisionnement de proximité pour acheter des produits finis, afin de réduire encore plus son impact carbone. Par ailleurs, Danone a mis en place le premier système de transport logistique avec des camions électriques en Europe.

Plans d'action transversaux

Danone travaille également sur des plans d'action transversaux relatifs à l'engagement des fournisseurs ainsi qu'à la conception bas carbone et à la gestion du portefeuille. Pour plus d'informations, consultez le Plan de Transition Climatique disponible sur le site internet de Danone.

Incitations liées aux indicateurs de performance climatique

Afin de soutenir la mise en œuvre des huit programmes, la rémunération des cadres dirigeants a été alignée stratégiquement sur les objectifs scientifiques à court terme, ce qui garantit un engagement fort des hauts responsables en faveur de la réalisation des objectifs climatiques. Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint en charge des fonctions Finances, Technologies & Data, le Directeur Général Durabilité et Développement Stratégique, le Directeur Général Opérations ainsi que 1 950 directeurs et cadres dirigeants bénéficient de cette mesure et reçoivent des incitations à long terme sous la forme d'actions sous conditions de performance (Group performance shares, GPS). Ces GPS sont évaluées sur une période de trois ans et approuvées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, qui fixe également les critères de performance de chaque plan. En avril 2023, un nouveau plan GPS intégrant des indicateurs de performances sociales et environnementales internes, qui représentent 30 % de l'évaluation totale, a été approuvé. Par ailleurs le Directeur Général de Danone a bénéficié en 2023 d'une incitation à court terme directement liée à la performance climatique, visant spécifiquement à réduire les émissions absolues de GES de Danone en données comparables entre 2022 et 2023. En 2024, le nouveau plan GPS intégrera deux critères, liés à la réduction des émissions de GES et de l'intensité de la consommation d'eau, et le Directeur Général disposera d'une incitation à court terme directement liée aux performances en matière de préservation du climat et des forêts (voir les paragraphes 6.3 et 6.4 pour plus d'informations sur le sujet).

Plans d'action - Neutraliser les émissions résiduelles et réduire les émissions au-delà de la chaîne de valeur

Conformément à sa Politique Climat de 2016, Danone a soumis en novembre 2023 à la SBTi des objectifs zéro émission nette à l'horizon 2050. Ces objectifs visent la neutralisation des émissions résiduelles d'ici à 2050.

Danone suivra les lignes directrices de la SBTi en ce qui concerne :

- les réductions des émissions au sein de la chaîne de valeur afin d'atteindre des niveaux d'émissions résiduelles compatibles avec un scénario 1,5 °C d'ici à 2050 au plus tard ;
- la réduction des émissions au-delà de la chaîne de valeur pour contribuer à l'effort de décarbonation mondial pendant la période de transition ;
- la neutralisation (ou « absorption ») de toutes les émissions résiduelles à partir de 2050.

Le Groupe participe en outre à des programmes de reboisement et de restauration des écosystèmes naturels, notamment *via* le Fonds Carbone Livelihoods, dont Danone est actionnaire.

Focus – Programmes de formation et de sensibilisation

Danone sensibilise et forme ses collaborateurs aux enjeux environnementaux par le biais de sessions de formation et de programmes de formation en ligne.

En 2020, Danone a lancé une formation en ligne sur la transition vers le « net zéro ». Disponible sur la plateforme de formation de Danone, CampusX, cette formation s'appuie sur un module général destiné à l'ensemble des collaborateurs, complété par des modules plus techniques s'adressant aux personnes chargées de piloter la performance environnementale de Danone. En 2021, un module *e-learning* supplémentaire portant sur l'objectif de zéro émission nette a été mis à la disposition de tous les collaborateurs en vue de répondre à l'engagement de Danone pour 2050.

Danone a également lancé en 2021 une nouvelle formation pour accompagner le lancement de Danprint 2.0, la version améliorée de son outil de mesure de l'empreinte carbone. Ce logiciel facilite la mesure de l'empreinte carbone d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie et permet de comparer l'impact de différents scénarios de conception.

En 2022, Danone a mis en place une nouvelle formation pour accompagner le lancement de l'Initiative Module, un nouvel outil permettant de suivre les plans d'action climatiques dans l'ensemble du Groupe.

En outre, Danone a développé en 2023 un programme complet de formation en ligne en phase avec la nouvelle feuille de route du Groupe en matière de développement durable, le Danone Impact Journey. Cette ressource pédagogique est accessible à tous les collaborateurs de Danone et couvre, entre autres, des sujets essentiels, tels que le changement climatique, les objectifs scientifiques de la SBTi et les leviers de décarbonation. En outre, plusieurs groupes ciblés ont bénéficié de formations plus spécifiques ou de *master class* visant à développer leurs compétences et leurs connaissances en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, d'agriculture régénératrice, d'emballage, d'eau, de déchets ou de finance durable. Par exemple, les commerciaux ont été formés à engager des discussions sur le développement durable et à mettre en place des initiatives avec leurs partenaires.

La Direction Finance Durable poursuit la formation des collaborateurs concernés des Catégories et des filiales sur la méthodologie de suivi de la performance environnementale et ses récentes évolutions.

Résultats

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

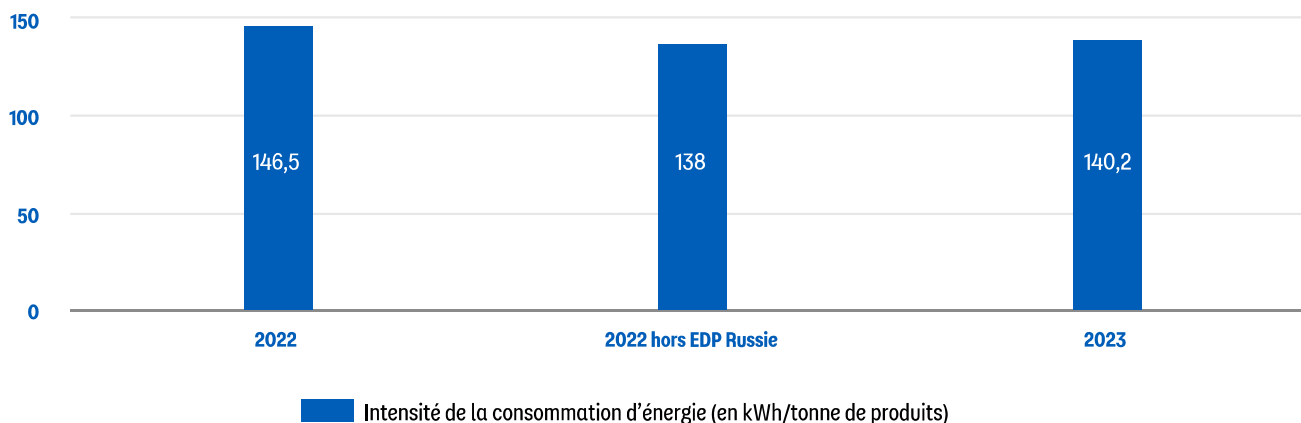
(en MWh)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Énergie thermique ^(a)	3 160 015	2 892 330	2 820 486
Énergie électrique ^(a)	1 972 672	1 837 447	1 768 571
TOTAL	5 132 687	4 729 777	4 589 057
Intensité de la consommation d'énergie (en kWh/tonne de produits)	146,5	138,0	140,2
RÉDUCTION TOTALE DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DEPUIS 2022 EN DONNÉES COMPARABLES (EN kWh/TONNE DE PRODUIT) [DANONE IMPACT JOURNEY : 30 % DE RÉDUCTION D'ICI À 2025]			1,3 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

L'intensité de la consommation d'énergie a augmenté de 1,6 % en 2023 par rapport à 2022 (hors EDP Russie), et a diminué de 1,3 % en données comparables (c'est-à-dire à périmètre et méthodologie constants) sur la même période.

INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE TOTALE DANS LES SITES DE PRODUCTION

(en kWh/tonne de produits)



RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Sites de production achetant de l'électricité 100 % renouvelable ^(a)	109	99	99
Pourcentage d'électricité renouvelable ^(a)	70,5 %	70,0 %	71,8 %
Pourcentage d'énergie renouvelable ^(a)	31,4 %	31,7 %	34,3 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

La transition vers des sources d'électricité renouvelables en Thaïlande et en Inde a permis à 99 sites de production d'acheter de l'électricité provenant de sources 100 % renouvelables (éolienne, hydroélectricité, etc.) en 2023 (comme en 2022 hors EDP Russie), contribuant ainsi à un total de 71,8 % des achats d'électricité de Danone (contre 70,0 % en 2022 hors EDP Russie). Par ailleurs, sa consommation totale d'énergie d'origine renouvelable (électrique et thermique) représente 34,3 % de son énergie totale consommée en 2023 (contre 31,7 % en 2022). Outre les projets d'électricité renouvelable déjà évoqués, le Groupe doit également cette progression à un projet de production d'électricité par biomasse installé sur le site de Balclutha en Nouvelle-Zélande.

Émissions de gaz à effet de serre

Danone mesure les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) selon le protocole international (GHG Protocol) développé par le World Resources Institute et le World Business Council For Sustainable Development (Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique).

Émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2

Le Groupe intègre, dans la mesure des émissions des scopes 1 et 2 (énergie et industrie), toutes les sources d'émissions des activités sous le contrôle opérationnel de ses sites industriels, de ses entrepôts et de ses flottes de véhicules.

Danone a défini l'objectif de réduction de ses émissions des scopes 1 et 2 (énergie et industrie) selon la méthode basée sur le marché (*market-based*) du GHG Protocol pour prendre en compte l'impact de la part d'électricité renouvelable utilisée (Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique).

Ses émissions totales en tonnes d'équivalent CO₂ pour les scopes 1 et 2 (énergie et industrie) ont diminué de 4,7 % entre 2022 (hors EDP Russie) et 2023, principalement en raison de la transition vers des sources d'électricité renouvelables en Thaïlande et en Inde, et de l'installation d'une chaudière à biomasse en Nouvelle-Zélande, laquelle a permis d'accroître la part d'énergie thermique renouvelable. Ces initiatives ont contribué à réduire les émissions de scopes 1 et 2 du Groupe. Depuis 2020 (hors EDP Russie), ces émissions ont reculé de (20,7 %).

Émissions des scopes 1 et 2 (énergie et industrie), basé sur le marché (en ktonnes de CO ₂) ^(a)	Exercice clos le 31 décembre				Objectif scientifique pour 2030	
	2020	2020 (hors EDP Russie)	2022	2022 (hors EDP Russie)		
Scope 1	668	601	666	611	573	
Scope 2	479	443	276	258	256	
TOTAL DES ÉMISSIONS DES SCOPES 1 ET 2 (ÉNERGIE ET INDUSTRIE)	1 147	1 044	942	869	829	
Évolution en absolu des émissions énergétiques et industrielles, scopes 1 et 2, <i>market-based</i> depuis 2020 🌍				-16,8%	-20,7%	-46,3%

(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre et Périmètre SBT, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Les émissions liées à la production de lait frais dans les exploitations appartenant à Danone ont augmenté en 2023, en raison de l'inflation et du contexte économique dans la zone AMOA, qui ont conduit les agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles et leurs pratiques en matière d'achat d'aliments. Ces émissions ne sont pas significatives par rapport aux émissions de scope 3 issues des achats de lait frais.

Émissions Scope 1 FLAG (en ktonnes CO ₂ eq) ^(a)	2020	2020 hors EDP Russie	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Scope 1 (FLAG)	186	169	165	147	216

(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre et Périmètre SBT, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3

Danone mesure les émissions indirectes des catégories de scope 3 suivantes (Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique) :

<i>(en ktonnes CO₂eq)</i> ^(a)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Achats de produits et de services	18 708	17 210	16 589
Transport et distribution des marchandises amont	336	313	303
Transport et distribution des marchandises aval	2 132	2 022	2 059
Utilisation des produits vendus	733	677	714
Traitement de fin de vie des produits vendus	840	817	692
Émissions liées à l'énergie amont	252	235	206
Déchets générés dans les opérations	99	96	51
TOTAL SCOPE 3	23 100	21 370	20 614

(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre <i>(en ktCO₂eq)</i> ^(a)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Scope 1 y compris FLAG	831	758	789
Scope 2 ^(b)	276	258	256
Scope 3	23 100	21 370	20 614
TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3	24 207	22 386	21 659

(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

(b) Basé sur le marché.

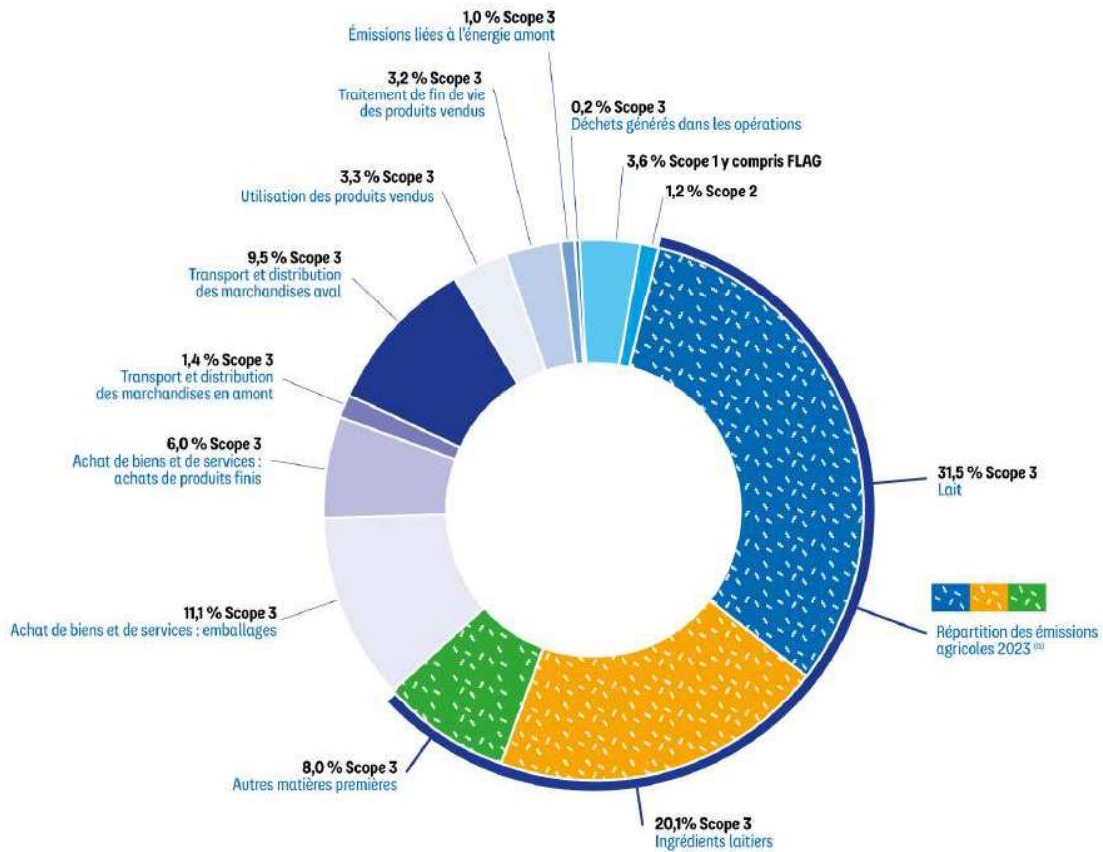
Les émissions totales de la chaîne de valeur de Danone en 2023 pour les scopes 1, 2 et 3 ont diminué de 0,7 million de tonnes d'équivalent CO₂ par rapport à 2022 (hors EDP Russie), principalement grâce à l'effet de volume, à l'amélioration du reporting, et à l'engagement des fournisseurs.

Avec 95,2 % des émissions totales de Danone sur sa chaîne de valeur, le scope 3 représente le poste le plus contributeur, devant les émissions de scope 1 (3,6 %) et de scope 2 (1,2 %).

En 2019, Danone a atteint le pic de ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3, avec cinq années d'avance sur l'objectif initial (fixé à 2025).

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.3 Nature



(a) Périmètre Gaz à Effet de Serre, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Les émissions FLAG de Danone sont restées stables entre 2022 (hors EDP Russie) et 2023 étant donné que les réductions de GES venant de plans d'actions sur le lait, par exemple au Brésil à travers le Programme Educampo, pour améliorer la gestion, les régimes alimentaires et de la génétique des troupeaux, ont été compensé par la hausse des émissions dans certaines géographies dû aux conséquences de l'inflation sur l'alimentation animale et les pratiques agricoles (par exemple, dans la région AMEA comme pour le scope 1).

Dans l'ensemble, la réduction totale des émissions sur le FLAG science-based target a diminué en 2023 de 5,5% par rapport aux données de référence 2020 (hors EDP Russie). Les émissions scope 3 énergie et industrie de Danone (scope 3 "hors-FLAG") ont diminué de 10,2% entre 2022 (hors EDP Russie) et 2023, notamment grâce à des améliorations méthodologiques permettant de diminuer les émissions scope 3 énergie et industrie de Danone de 9,4% par rapport aux données de référence 2020 (hors EDP Russie).

(en ktonnes CO ₂ eq) ^(a)	2020	2020 hors EDP Russie	2022	2022 hors EDP Russie	2023	Objectif scientifique pour 2030
Scope 1 FLAG	186	169	165	147	216	
Scope 3 FLAG	15 608	13 699	14 314	12 944	12 888	
TOTAL FLAG	15 794	13 868	14 479	13 091	13 104	
Évolution des émissions FLAG totales depuis 2020 🌱			-8,3 %	-5,6 %	-5,5 %	-30,3 %
Scope 3 (énergie et industrie)	7 298	7 011	7 347	7 073	6 351	
Évolution des émissions de scope 3 (énergie et industrie) depuis 2020 🌱			0,7 %	0,9 %	-9,4 %	-42,0 %

(a) Périmètre SBT, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Émissions de méthane associées à la catégorie lait frais

En 2023, Danone a annoncé un plan d'action mondial visant à réduire de 30 % en valeur absolue, les émissions de méthane de sa catégorie lait frais d'ici à 2030, par rapport aux données de référence de 2020. Cette initiative, qui cible principalement les émissions de méthane liées aux produits laitiers, fait de Danone la première entreprise agroalimentaire à aligner ses objectifs sur le Global Methane Pledge. Danone prévoit d'éliminer 1,2 million de tonnes d'équivalent CO₂ d'émissions de méthane d'ici à 2030.

Danone croit également au pouvoir de la collaboration et échange activement avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour faire avancer sa transition climatique et, en particulier, réduire les émissions de méthane générées par l'agriculture. Voici certaines des ONG partenaires de Danone :

- **Environmental Defense Fund (EDF)** : Danone a lancé un partenariat stratégique avec l'EDF pour contribuer à ses objectifs de réduction des émissions de méthane. Danone et l'EDF collaborent dans des domaines tels que l'amélioration des normes en matière de recherche, de données et de reporting, les modèles de financement innovants visant à aider les agriculteurs de toutes tailles, et l'accélération du leadership sectoriel et en matière de politiques à travers un travail de plaidoyer ;
- **The Global Methane Hub (GMH)** : une alliance internationale de plus de 20 fondations philanthropiques et entreprises de premier

plan qui se sont engagées à soutenir le développement et la mise en œuvre de solutions concrètes pour réduire de 30 % les émissions de méthane d'ici à 2030. Danone est également devenu la première entreprise à rejoindre l'accélérateur R&D du GMH consacré à la fermentation entérique, qui a pour but de créer de nouvelles solutions facilement applicables pour aider les producteurs laitiers à réduire leurs émissions de méthane. L'accélérateur, qui a déjà levé 200 millions de dollars de financement, investira dans la recherche et l'innovation de pointe afin de créer de nouvelles solutions faciles à mettre en place pour les éleveurs ;

- **Dairy Methane Action Alliance (DMAA)** : Danone, ainsi que d'autres entreprises mondiales du secteur laitier (Bel Group, General Mills, Kraft Heinz, Lactalis USA et Nestlé), ont annoncé lors de la COP28 le lancement de la Dairy Methane Action Alliance (DMAA), sous la direction de l'Environmental Defense Fund. La DMAA vise à mobiliser d'autres acteurs du secteur laitier, à encourager la collaboration préconcurrentielle et à signifier clairement au marché que l'avenir de la filière laitière repose sur la réduction des émissions de méthane. Les membres de la DMAA travailleront main dans la main pour harmoniser les mesures et le reporting, appuyer les politiques de soutien et répondre à d'autres enjeux liés à la réduction des émissions de méthane dans l'industrie du lait.

ÉMISSIONS DE MÉTHANE ASSOCIÉES LA CATÉGORIE LAIT FRAIS

(en ktonnes de CO ₂ eq) ^(a)	2020	2022	Engagement sur le	
			2023	méthane 2030
Émissions de méthane associées à la catégorie lait frais	4 091	3 494	3 548	
Réduction des émissions absolues de méthane par rapport à 2020 🌍		14,6 %	13,3 %	30 %

(a) Scope Gaz à Effet de Serre et scope SBT (hors EDP Russie), voir 5.8 Note méthodologique.

Entre 2020 et 2023, Danone a continué à mesurer les effets de son plan ambitieux visant à atteindre son Engagement sur le méthane 2030, en particulier dans les pays suivants :

- aux États-Unis, en raison de l'accélération des projets de gestion du fumier, rendue possible grâce aux subventions obtenues dans le cadre du programme Climate Smart Commodities Grant de l'USDA ;
- au Brésil, grâce à des plans d'action visant à améliorer la gestion, les régimes alimentaires et la génétique des troupeaux, dans le cadre du programme Educampo ;
- en Belgique, grâce à un projet pilote d'additifs alimentaires (Bovaer), qui a permis de réduire les émissions liées à la fermentation entérique ;
- en Algérie, grâce à des projets de petits exploitants visant à améliorer le rendement laitier par le biais d'une formation à la gestion agricole.

Reconnaissance externe

En février 2024, Danone a été reconnu par le CDP comme leader mondial en matière de performance environnementale et de transparence dans la lutte contre le changement climatique et la déforestation et pour la protection de la ressource en eau. Pour la cinquième année consécutive, Danone a obtenu la notation « triple A » pour sa performance en 2022 dans le cadre des questionnaires CDP Climate Change, CDP Forests and CDP Water Security, intégrant ainsi la liste restreinte des dix entreprises à avoir obtenu une telle notation dans le monde.

Le Groupe a également été reconnu par le CDP comme leader mondial pour sa stratégie et ses actions d'engagement en matière de lutte contre les changements climatiques avec ses fournisseurs dans sa chaîne d'approvisionnement. Ses actions de 2022 lui ont valu de figurer pour la cinquième année consécutive dans le CDP Supplier Engagement Leaderboard.

En octobre 2022, Carbon Trust a certifié Danprint 2.0, l'outil de calcul d'empreinte carbone des produits de Danone, qui permet de comparer l'impact de divers scénarios de conception par rapport à trois normes externes :

- Protocole des gaz à effet de serre – Norme de comptabilisation et de déclaration du cycle de vie des produits (2011) ;
- ISO 14067 : 2018 – Gaz à effet de serre – Empreinte carbone des produits – Exigences et lignes directrices pour la quantification ;
- PAS 2050 : 2011 – Spécification pour l'évaluation du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre des biens et services.

Danprint 2.0 a été recertifié par Carbon Trust en janvier 2024 sur la base des trois mêmes normes.

Focus – Alignement avec les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Les communications de Danone relatives au changement climatique suivent les recommandations de la TCFD. Le tableau ci-après indique la correspondance entre les principales informations du présent Document d'Enregistrement Universel et ces recommandations.

	Paragraphes
GOUVERNANCE	
a. Supervision par le Conseil d'Administration des risques et opportunités relatifs au climat	6.1
b. Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat	5.1, 5.3, 6.1
STRATÉGIE	
a. Risques et opportunités relatifs au climat identifiés à court, moyen et long termes	2.6
b. Impact des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités, la stratégie et les prévisions financières du Groupe	5.1, 5.3
c. Résilience de la stratégie du Groupe, tenant compte de différents scénarios relatifs au climat y compris un scénario 2 °C ou moins	5.3
GESTION DES RISQUES	
a. Procédures pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat	5.1, 5.3
b. Procédures pour gérer les risques relatifs au climat	5.1, 5.3
c. Intégration des procédures pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat dans la gestion globale des risques du Groupe	2.6, 2.7
INDICATEURS ET OBJECTIFS	
a. Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en ligne avec la stratégie et la procédure de gestion des risques du Groupe	5.1, 5.3
b. Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, et risques associés	5.3, 5.6
c. Objectifs utilisés pour gérer les risques et/ou opportunités relatifs au climat et la performance de du Groupe vis-à-vis de ses objectifs	5.3, 6.4

AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE

Définition

L'agriculture représente la première source d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de Danone (59 % des émissions totales en 2023) et 89 % de sa consommation d'eau. Les émissions liées à l'agriculture sont générées à la fois par les exploitations agricoles (et proviennent par exemple de la gestion des troupeaux et du fumier dans les exploitations laitières, ou du carburant et des engrais utilisés pour les cultures) et par certaines activités agricoles en amont (par exemple, la production d'aliments pour le bétail ou d'intrants chimiques), et comprennent l'impact potentiel de la

déforestation et/ou de la conversion des terres, ainsi que les activités de traitement et de transformation des fournisseurs de Danone. Toutes ces activités ont une incidence directe non seulement sur les émissions de GES, mais aussi sur le rendement et la rentabilité des exploitations agricoles à court et à long terme, ainsi que sur leur résilience et les écosystèmes. Par conséquent, les trajectoires de réduction des émissions de GES doivent s'inscrire dans une approche systémique de long terme permettant de relever de multiples défis tout en évitant d'avoir à faire des compromis indésirables.

L'agriculture est au cœur des activités de Danone et du Danone Impact Journey. Ainsi, les modèles d'approvisionnement et d'exploitation choisis par Danone constituent l'un de ses leviers les plus efficaces pour générer des retombées positives sur les plans économique, sociétal et environnemental. Danone s'engage en faveur d'une agriculture régénératrice et favorise des pratiques qui protègent les sols, l'eau, la biodiversité et le bien-être animal, tout en accompagnant les agriculteurs dans une transition juste vers des modèles agricoles plus résilients, protecteurs des moyens de subsistance des exploitants et assurant aux travailleurs agricoles des conditions de travail décentes.

Politiques

Depuis 2017, Danone œuvre à l'élaboration et au déploiement d'un Programme d'Agriculture Régénératrice. En 2021, Danone a publié un Référentiel pour l'Agriculture Régénératrice, qui décrit le concept d'agriculture régénératrice, définit un ensemble de pratiques et propose une stratégie pour mener la transformation sur le terrain. Il est disponible sur le site internet de Danone. La démarche d'agriculture régénératrice de Danone repose sur les trois piliers suivants :

- protéger les sols, l'eau et la biodiversité (renforcé par les Politiques Eau et Forêt de Danone) ;
- autonomiser les différentes générations d'agriculteurs ; et
- promouvoir la santé et le bien-être animal.

Le Référentiel pour l'Agriculture Régénératrice de Danone est un levier essentiel pour atteindre les objectifs liés à la préservation et à la régénération de la nature dans le cadre du Danone Impact Journey, ainsi que de la feuille de route 1,5 °C de la SBTi, qui vise à réduire l'empreinte GES grâce à l'augmentation de la séquestration du carbone dans les sols.

Par ailleurs, l'objectif de Société à Mission 2025 de Danone, qui vise à s'approvisionner à hauteur de 30 % de ses volumes d'ingrédients clés (lait frais, soja, avoine et amandes) auprès d'exploitations ayant initié une transition vers l'agriculture régénératrice, s'inscrit dans une ambition plus large de normaliser les pratiques d'agriculture régénératrice dans l'approvisionnement du Groupe en ingrédients.

En 2022, Danone a pris des mesures en vue d'accélérer le processus d'autonomisation des différentes générations d'agriculteurs en publiant sa Politique en matière de Droits Humains.

Par ailleurs, l'approche de Danone en matière de santé et de bien-être des animaux a été développée en collaboration avec l'ONG Compassion in World Farming (CIWF) et repose sur les cinq libertés internationalement reconnues par le Farm Animal Welfare Council. Danone s'engage à faire preuve de transparence en ce qui concerne ses engagements et ses performances en matière de bien-être animal. Le Groupe a rédigé l'Animal Welfare Position Paper en 2016 et publie par ailleurs régulièrement des mises à jour concernant ses engagements et progrès relatifs aux questions de bien-être animal (les dernières avancées réalisées en 2022 ont été publiées en 2023).

Plans d'action et résultats

Danone travaille avec un grand nombre d'agriculteurs, dont 58 000 producteurs laitiers, à travers le monde. Les équipes globales, régionales et locales du Groupe travaillent main dans la main avec des agriculteurs, des fournisseurs et des partenaires techniques pour soutenir les agriculteurs et élaborer des plans d'action et des feuilles de route pour une amélioration continue vers des exploitations plus résilientes, durables et économiquement viables. Ces feuilles de route sont adaptées en fonction de l'avancement des exploitations dans leur parcours d'agriculture régénératrice et de décarbonation, et par

rapport aux difficultés qu'elles rencontrent, afin de prioriser les pratiques d'amélioration en tenant compte des inconvénients et des avantages mutuels.

Ainsi, un suivi régulier a été mis en place pour mieux comprendre la situation actuelle des exploitations agricoles de la chaîne d'approvisionnement dans leur processus de transition vers l'agriculture régénératrice et les mesures que Danone doit prendre pour les accompagner. Cette démarche permet également d'accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement et de favoriser une amélioration continue. Danone évalue les pratiques et/ou l'impact des agriculteurs sur les trois piliers de l'agriculture régénératrice avec différents outils, notamment :

- les outils Cool Farm (dans 15 pays) et CAP2ER (en France) pour mesurer l'empreinte GES du lait acheté, qui couvrent désormais au total 91 % des volumes de lait collectés directement par le Groupe dans les exploitations agricoles. Danone a déjà réalisé des progrès considérables, notamment grâce à ses plans d'action relatifs aux exploitations, qui a permis de réduire de 500 ktonnes les émissions entre 2020 et 2023 ;
- le tableau de bord environnemental de Danone sur l'agriculture régénératrice ;
- l'évaluation du bien-être animal menée par Danone (voir chaque sous-paragraphe ci-après).

Danone collabore avec de nombreux partenaires (ONG, universités ou encore techniciens en agronomie) pour promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles et partager les apprentissages avec les communautés agricoles et leurs écosystèmes. À titre d'exemple, au niveau mondial, l'alliance Farming for Generations (F4G) créée par le Groupe en 2019 réunissait huit acteurs agricoles de premier plan sur l'ensemble de la chaîne de valeur laitière et trois partenaires consultatifs de renommée mondiale (l'Université de Wageningen, WWF France et Compassion in World Farming). Cette alliance visait à fournir un espace d'échange entre pairs sur différents sujets tels que le bien-être animal, la gestion des troupeaux, la réduction des émissions de GES, la santé des sols ou la biodiversité, le tout dans une approche d'amélioration continue. En outre, Danone et les partenaires de F4G ont mis en place des projets pilotes dans 33 exploitations agricoles de huit pays (en Europe et aux États-Unis). L'alliance a élaboré une boîte à outils qui, depuis 2022, propose plus de 50 solutions pour une amélioration globale des exploitations laitières. Cette boîte à outils propose des solutions en matière de : santé et bien-être des animaux, gestion des troupeaux, gestion du cycle des nutriments, autonomie et efficacité de l'alimentation, santé des sols, réduction des émissions de GES et compétences en gestion agricole. En 2023, plus de 225 agriculteurs avaient mis en place des pratiques sur leur exploitation et 98 % d'entre eux avaient amélioré leurs résultats ou maintenu la pratique après un an. F4G concernait plus de 2 600 agriculteurs, qui partageaient leurs expériences à l'occasion d'événements dédiés, de webinaires, de newsletters, ainsi que dans le cadre du Centre de connaissances de l'agriculture régénératrice Danone (voir paragraphe *Soutenir les (nouvelles) générations d'agriculteurs et évaluation des conditions des agriculteurs et des travailleurs agricoles*). Bien que F4G ne soit plus active, Danone continue à développer des pratiques d'agriculture régénératrice en s'appuyant sur les enseignements tirés du programme, qui a évolué pour devenir Partners for Growth (P4G). Le Groupe ambitionne d'étendre et de renforcer ses relations partenariales avec son écosystème à travers le monde : start-ups, grandes entreprises ou encore établissements universitaires. Le programme P4G a pour objectif d'accélérer l'innovation et la croissance durable, de la phase d'idéation de nouveaux produits à leur usage par le consommateur.

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.3 Nature

En parallèle, Danone continue de collaborer activement avec des coalitions, telles que la plateforme Sustainable Agriculture Initiative (SAI), OP2B (One Planet Business for Biodiversity), ainsi qu'avec des pairs, afin d'accélérer et d'amplifier la transition vers des pratiques d'agriculture régénératrice dans le secteur de l'alimentation. Danone a participé activement à l'élaboration du cadre de référence mondial de la plateforme SAI, baptisé « Regenerating Together ». Publié en septembre 2023, il vise à soutenir la transition vers des pratiques d'agriculture régénératrice. La contribution du Groupe a consisté à partager son tableau de bord de l'agriculture régénératrice et les enseignements qu'il permet de tirer, à tester le projet de cadre SAI dans la chaîne d'approvisionnement de Danone avant publication (aux États-Unis et en France, pour les produits laitiers et d'origine végétale), à fournir un retour d'expérience en vue d'améliorer le cadre, et à représenter des pairs au sein du comité de pilotage.

Danone a également contribué à l'élaboration de l'initiative Regenerative Landscapes, qui regroupe plus de 25 entreprises agroalimentaires de premier plan, dont l'ambition commune est de travailler avec plus de quatre millions d'agriculteurs pour régénérer 150 millions d'hectares de terres.

Danone collabore également avec ses fournisseurs d'ingrédients clés en développant des partenariats tels que sa collaboration avec Royal Friesland Campina visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les exploitations agricoles (voir paragraphe 5.3 Nature).

Protéger les sols, l'eau et la biodiversité

Le premier pilier (environnemental) du Référentiel pour l'Agriculture Régénératrice de Danone, qui porte sur la protection et la restauration des sols, de l'eau et de la biodiversité, vise à améliorer la teneur en matière organique des sols, à augmenter la capacité de séquestration de carbone dans les sols, à renforcer la biodiversité, ainsi qu'à protéger les ressources en eau et à assurer leur rétention (voir paragraphe 5.3 Nature, paragraphe *Préservation de la ressource en eau*).

En 2021, Danone a introduit le Manuel et le Tableau de bord de l'agriculture régénératrice afin d'aider les techniciens et les praticiens à évaluer le niveau de conformité des agriculteurs aux pratiques de l'agriculture régénératrice, et de les conseiller en matière de plans d'amélioration continue et de bonnes pratiques. Ces ressources ont été mises à jour en 2022 pour intégrer les retours reçus de la campagne d'évaluation précédente, et ont été intégrées à un outil numérique, pour améliorer la communication avec les équipes locales et la collecte d'informations sur les exploitations. Cette nouvelle enquête numérique a été menée dans plus de 25 exploitations en Europe, en Amérique de Nord et en Amérique latine, et permet, depuis 2023, d'obtenir des données de meilleure qualité à grande échelle.

Depuis 2017, Danone a soutenu la mise en œuvre de 25 projets agricoles dans 14 pays, dont un certain nombre de projets liés à la santé des sols, à l'eau et/ou à la biodiversité :

- En 2017, Danone France a mis en place le projet *Les 2 Pieds sur Terre* en collaboration avec Danone Produits Frais France, Les Près Rient Bio, l'IDÉLE (Institut de l'Élevage) et MiiMOSA. Le projet vise à aider les producteurs laitiers à réduire leur empreinte carbone et à régénérer les sols. Depuis son lancement en 2017 jusqu'à la fin de l'année 2023, le projet a obtenu les résultats suivants :
 - 92 % des producteurs laitiers qui approvisionnent Danone France en 2023 ont réalisé un bilan carbone de leur exploitation. Au total, le programme a financé plus de 2 800 bilans carbone ;
 - 53 % des producteurs laitiers qui approvisionnent Danone France en 2023 ont réalisé une évaluation complète des pratiques régénératrices de leurs sols ;

- 600 aides individuelles ont été fournies par des techniciens externes (issus de l'écosystème de conseil aux producteurs laitiers) aux producteurs laitiers, afin de concevoir une feuille de route pour l'empreinte carbone au niveau de leur exploitation, qui identifie les moyens et les pratiques permettant de réduire l'empreinte carbone de l'exploitation laitière.

Le projet a permis de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre en kg d'équivalent CO₂ par litre de lait collecté entre 2016 et 2022.

- Danone France a également travaillé sur le projet Pachamama, pour aider les cultivateurs français de fruits, de légumes et de céréales à mettre en œuvre et à diffuser des pratiques d'agriculture régénératrice respectueuses de la santé des sols et de la biodiversité. Fin 2023, le projet concernait 38 exploitations, et avait permis d'organiser 67 formations et d'apporter une expertise externe à 375 bénéficiaires.
- En 2017, Danone North America a lancé un programme d'agriculture régénératrice, élaboré en collaboration avec les agriculteurs qui fournissent du lait à diverses marques de Danone North America, telles qu'*Oikos*, *Two Good*, et d'autres. Ce programme vise à augmenter la matière organique des sols, à améliorer les rendements, à réduire l'utilisation de produits chimiques, à restaurer la biodiversité et à améliorer la capacité de rétention d'eau des sols, contribuant ainsi à fournir aux exploitations agricoles une meilleure résilience économique à long terme. En 2023, le programme a été étendu à plus de 94 exploitations et 60 625 hectares. Danone North America s'associe avec Sustainable Environmental Consultants pour poursuivre le déploiement de son outil R3 (Robust, Resilient and Reliable) afin d'aider les exploitations agricoles à comprendre le retour sur investissement que les pratiques d'agriculture régénératrice peuvent générer. Depuis 2023, Danone North America travaille avec plusieurs partenaires de sa chaîne de valeur pour étendre ce programme. Danone North America s'est ainsi vu attribuer une enveloppe de 70 millions dollars par le ministère de l'Agriculture des États-Unis pour soutenir l'initiative «Climate Smart Commodities». 80 % des fournisseurs de lait frais et 90 % des fournisseurs d'amandes se sont inscrits au programme.
- En 2021, Danone Brésil a lancé le Projet Flora, pour mettre en œuvre des pratiques régénératrices pour différents modèles de production laitières, tels que le pâturage en rotation avec ombrage des arbres, non-labour, cultures de couverture et gestion du fumier. Alors qu'il ne concernait que 22 hectares, à son lancement en 2021, le projet Flora couvrait 1 400 hectares en 2023, avec la mise en place de pratiques régénératrices contribuant à l'amélioration de la santé des sols et de la biodiversité, à l'autonomie alimentaire et à la qualité du fourrage utilisé dans les exploitations.
- Désireuse d'accélérer la transition de son portefeuille de produits d'origine végétale en Europe, Danone a commencé, en 2022, à développer des programmes pour le soja, l'amande et l'avoine avec les autorités locales et les fournisseurs. Parallèlement, par le biais de sa marque emblématique de produits d'origine végétale *Alpro*, Danone s'est également engagé au sein du groupe pilote officiel Science-Based Targets for Nature (SBTN), qui rassemble des entreprises de premier plan dans les secteurs agroalimentaires et de la distribution, et se veut être une première étape pour préparer les entreprises à définir les premiers objectifs scientifiques pour la nature. Cette alliance mondiale œuvre à l'élaboration d'une approche systématique permettant aux entreprises et aux villes d'évaluer de manière globale et de hiérarchiser leurs impacts environnementaux sur la nature, qu'il s'agisse de l'eau douce, de la terre, des océans, de la biodiversité ou du climat.

Tous ces projets contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre des exploitations agricoles et/ou à augmenter le taux de séquestration du carbone dans les sols, participant ainsi à l'objectif zéro émission nette à l'horizon 2050 de Danone.

Conformément à son objectif opérationnel visant à faire de l'agriculture une solution, Danone a révisé le périmètre de son objectif 2025, lequel consiste à acheter 30 % d'ingrédients clés directement auprès de fermes ayant entamé une transition vers l'agriculture régénératrice. Le nouveau périmètre, plus ambitieux, englobe davantage de matières premières agricoles clés, comme l'avoine, les fraises et la betterave sucrière (France), et couvre le lait frais collecté auprès de toutes les fermes du réseau Danone. Danone a réalisé des progrès constants et a atteint ses objectifs pour 2023 en matière d'agriculture régénératrice, en déployant un outil de suivi de l'approvisionnement des fermes dans les régions prioritaires (Amérique latine, Europe, Amérique du Nord et Afrique) et pour les ingrédients prioritaires (lait, fruits, soja, amande et avoine, entre autres). Grâce à ces efforts et aux partenariats conclus avec les agriculteurs, 38 % des ingrédients clés que Danone s'est procurés en 2023 proviennent d'exploitations qui ont entamé une transition vers l'agriculture régénératrice. 🌱

Soutenir les (nouvelles) générations d'agriculteurs et évaluation des conditions des agriculteurs et des travailleurs agricoles

Mettre en place des relations durables avec les agriculteurs

L'agriculture permet à Danone d'avoir un impact positif sur des parties prenantes dans le monde entier, en commençant par les exploitations avec lesquelles le Groupe travaille directement, et bien d'autres de façon indirecte. Danone entretient des relations étroites et de longue date avec ses agriculteurs partenaires, en particulier les petits exploitants, et reconnaît le rôle vital qu'ils jouent dans le système alimentaire et l'économie à l'échelle mondiale.

Danone s'engage à accompagner les agriculteurs et les travailleurs agricoles, que leur transition vers l'agriculture régénératrice soit tout juste amorcée ou déjà bien engagée. Le Groupe s'engage aussi à améliorer les moyens de subsistance et les conditions des agriculteurs et des travailleurs agricoles, afin de rendre le secteur plus attractif pour les générations futures. Par exemple, en Espagne, Danone a mis en place un projet pour aider les agriculteurs proches de la retraite à trouver des jeunes de la nouvelle génération pour prendre le relai dans leurs exploitations, et former des jeunes à devenir des agriculteurs professionnels en leur proposant des formations, une aide à la planification technique et commerciale, et en créant un réseau d'agriculteurs dédié au partage d'expériences. L'objectif de Danone est de soutenir les exploitants et les fournisseurs dans cette transition, et d'accompagner les agriculteurs dans la transmission de leur savoir-faire à la nouvelle génération.

Pour soutenir les agriculteurs au niveau mondial, Danone a mis au point divers outils et ressources d'évaluation, ainsi que des mécanismes de partage de savoirs, prenant notamment la forme d'événements destinés aux agriculteurs, de séances de *coaching* et d'un Centre de connaissances de l'agriculture régénératrice Danone. Lancé en 2021, le Centre de connaissances de l'agriculture régénératrice Danone est un site internet consacré aux agriculteurs de la chaîne d'approvisionnement du Groupe et au-delà, à ses techniciens de terrain et à ses partenaires, qui vise à leur fournir des ressources sur les pratiques d'agriculture régénératrice afin de développer leurs compétences. En 2022, le site a été traduit dans neuf langues, le rendant plus inclusif et accessible pour le réseau mondial d'agriculteurs de Danone. Il complète le module *e-learning* déployé en 2021 pour les collaborateurs de Danone couvrant les trois piliers de son Référentiel pour l'Agriculture Régénératrice et les mesures prises par les marques de Danone pour les mettre en œuvre.

En 2022, Danone a également organisé une visite des exploitations agricoles européennes dans le cadre du projet international Farming for Generations, à l'occasion de laquelle des agriculteurs et des techniciens de terrain de Pologne, d'Allemagne et de Roumanie ont reçu la visite de l'un des agriculteurs les plus avancés du portefeuille de Danone North America et ont pu échanger autour de leurs enjeux respectifs et de leurs bonnes pratiques. Les enseignements tirés ont été partagés avec plus de 50 % des agriculteurs de Danone Pologne et Danone Roumanie. En 2023, le Groupe a continué de les partager dans l'ensemble de son réseau afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques d'agriculture régénératrice.

Danone cherche aussi à soutenir les exploitants à travers du matériel de formation et des possibilités de financement, pour accompagner une transformation positive et durable des filières agricoles, à savoir :

- en Afrique, Danone a déployé plusieurs projets visant à soutenir plus de 12 000 petits producteurs laitiers au Maroc, en Égypte et en Algérie. Au Maroc, le projet H'lib Bladi a été lancé en 2015 avec pour objectif de favoriser une production laitière durable pour les petits exploitants. Le projet a permis de rassembler avec succès près de 2 000 agriculteurs. En 2022, Danone a revisité ce projet en vue de le développer à plus grande échelle en 2023 et a augmenté l'objectif de formation à 10 000 agriculteurs. En 2014, Danone Algérie s'est associé aux autorités locales et au fonds du gouvernement allemand pour les projets à impact social et climatique (GIZ) pour lancer le projet H'lib Dzair. Le projet visait, d'une part, à apporter aux petits exploitants algériens une formation et un encadrement individuels ainsi qu'un soutien financier afin d'améliorer leurs moyens de subsistance et de réduire leur empreinte écologique, et d'autre part, à contribuer à la restructuration du système algérien de distribution de produits laitiers afin de permettre aux petits exploitants d'accéder à des marchés plus importants, et d'accroître leurs revenus et leur capacité à réinvestir dans leurs exploitations agricoles. Depuis son lancement, le projet a bénéficié à plus de 1 400 petits exploitants agricoles et généré de nombreuses retombées positives, notamment une réduction de 5 % de l'empreinte carbone en un an grâce à l'adoption de bonnes pratiques (de 2,80 kg à 2,63 kg CO₂eq/kg de lait corrigé en protéines et matières grasses (FPCM) 2020-2021), avec 97 % des agriculteurs déclarant avoir amélioré leurs conditions de vie et de travail, et une augmentation de 85 % des revenus des agriculteurs qui participent au programme depuis le début. En 2023, le projet a reçu un prix Dairy Innovation Award dans la catégorie Innovation in Sustainable Farming Practice – Socio-Economic lors du World Dairy Summit de la Fédération Internationale du Lait (FIL) ;
- Danone Mexique, Danone Ecosystem, la Banque Interaméricaine de Développement, Technoserve et des partenaires locaux ont lancé le projet Margarita en 2010, qui a depuis permis d'accompagner plus de 500 petits exploitants dans l'adoption de pratiques laitières régénératrices. Cet accompagnement s'est traduit par des mesures visant à améliorer la productivité et la gestion des troupeaux, notamment des colliers connectés qui permettent de suivre la rumination et les mouvements des vaches.

Évaluation des conditions des agriculteurs et des travailleurs agricoles pour évaluer la nécessité d'une diligence raisonnable renforcée

Pour soutenir la transition vers des pratiques d'agriculture régénératrice, Danone prévoit également d'évaluer les moyens de subsistance des agriculteurs et les conditions de travail et de vie des travailleurs agricoles. Danone souhaite avoir une idée précise de la situation actuelle des exploitations agricoles de sa chaîne d'approvisionnement en matière de normes sociales et de droits humains pour déterminer quelles mesures doivent être prises en vue de les accompagner dans leurs efforts.

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.3 Nature

À cette fin, en 2021, Danone a mis en place une enquête de ressources humaines visant à évaluer la résilience économique des agriculteurs, leurs moyens de subsistance et les droits prioritaires de leurs ouvriers. Cette consultation s'articule autour de trois thèmes : moyens de subsistance et autonomie des agriculteurs, santé et sécurité pour tous, et conditions de travail. Elle s'appuie sur un tableau de bord et des outils d'évaluation sur site pour établir un diagnostic des pratiques agricoles, et sert à la définition et à la mise en œuvre de plans ad hoc d'amélioration continue au bénéfice des agriculteurs et en collaboration avec ceux-ci.

La consultation a fait l'objet d'une analyse comparative approfondie par rapport aux principales normes agricoles et a été menée par le biais de l'engagement des parties prenantes internes et externes avec WWF, la Fair Labor Association et la plateforme SAI. Les questions de l'enquête reprennent les points du Farm Sustainability Assessment (norme de la plateforme SAI) dans un souci de cohérence avec la certification et les bonnes pratiques du secteur.

En 2022, Danone a élaboré le Social Handbook, qui donne des indications pour remplir l'évaluation du tableau de bord du deuxième pilier « autonomisation des différentes générations d'agriculteurs », et présente des bonnes pratiques permettant aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles d'améliorer leurs résultats et leurs conditions de travail. Il est disponible sur le Centre de connaissances de l'agriculture régénératrice.

Promouvoir le bien-être animal

Danone s'engage à travailler avec les agriculteurs et d'autres partenaires clés pour développer des modèles agricoles respectueux des ressources naturelles et du bien-être animal, qui tiennent compte du fait que les animaux sont des êtres sensibles.

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie de toutes les espèces directement ou indirectement impliquées dans la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi le bien-être animal est l'un des trois piliers de la stratégie de Danone en matière d'agriculture régénératrice.

En 2016, Danone a publié l'Animal Welfare Position Paper, qui concrétise cette démarche. Élaborée en collaboration avec Compassion in World Farming (CIWF) et d'autres organisations spécialistes du bien-être animal, cette déclaration de principe est fondée sur les cinq libertés reconnues à l'international établies par le Farm Animal Welfare Council. Le Groupe veille au respect de ces libertés à l'échelle mondiale, dans tous les pays concernés et pour toutes les espèces entrant en ligne de compte pour Danone, tout au long de la chaîne d'approvisionnement : vaches laitières pour le lait frais, volailles (poules pondeuses, poulets de chair, dindes), agneaux, bovins de boucherie, canards, veaux, porcs, lapins et poissons (y compris les poissons à nageoires).

En vertu de ces cinq libertés, la gestion et les conditions d'hébergement des animaux doivent respecter les besoins suivants :

- l'absence de faim et de soif grâce à un accès immédiat à de l'eau fraîche et à une alimentation assurant santé et vigueur ;

- l'absence d'inconfort grâce à un environnement approprié, comprenant un abri et des aires de repos confortables ;
- l'absence de douleur, de blessure et de maladie grâce à la prévention ou à un diagnostic et un traitement rapides des problèmes médicaux ;
- la liberté d'exprimer des comportements normaux, en fournissant un espace suffisant, des installations appropriées et la compagnie d'autres animaux de la même espèce ;
- l'absence de peur et de détresse, en garantissant des conditions de vie et un traitement qui ne causent pas de souffrance psychologique.

En respectant ces cinq libertés, Danone s'attache à ce que les pratiques agricoles de sa chaîne d'approvisionnement :

- fournissent des environnements d'hébergement appropriés et évitent les situations de confinement (provoquées par l'utilisation de cages pour les poules et lapins, par exemple) ;
- assurent un accès régulier à de la nourriture et à l'eau, en quantité et en qualité ;
- encouragent une utilisation responsable des antibiotiques (utilisation en prophylaxie à proscrire) ;
- suivent et améliorent les principaux indicateurs en matière de santé et de bien-être comportemental.

En 2023, Danone a évalué le bien-être animal pour 91 % du volume de son lait frais produit *via* l'audit sur le bien-être animal du Groupe. Danone a également réalisé plus de 3 000 audits au niveau des exploitations, afin de leur attribuer une note allant de 0 à 100 points. En 2023, le score moyen était de 70 points.

Danone rend régulièrement compte de ses progrès sur ses engagements en matière de bien-être animal dans un rapport dédié, disponible sur le site internet du Groupe. Le dernier rapport d'avancement a été publié en 2023.

En 2021, l'outil d'évaluation du bien-être animal de Danone a remporté le « Special Recognition Award 2021 » dans la catégorie Innovation, organisé par le CIWF.

Sur la base de ses informations publiées, Danone a obtenu le statut de niveau 2 dans le rapport indépendant Business Benchmark on Farm Animal Welfare (BBFAW) en 2018, 2019, 2020 et 2021. Le Groupe n'a pas fait l'objet d'une évaluation BBFAW en 2022 en raison d'une refonte majeure de la méthodologie, visant à mettre davantage l'accent sur le *reporting* des performances des entreprises, l'impact de la performance et une interprétation plus stricte des informations publiées par les entreprises. Cette évolution des critères d'évaluation et de la notation a également modifié le score de l'ensemble des entreprises évaluées. Danone est donc en train de mettre ses exigences de *reporting* sur le bien-être animal en adéquation avec la méthodologie actualisée du BBFAW et de dresser un compte-rendu de ses progrès.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Définition

La gestion de l'eau est un axe stratégique pour les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Danone, qui reconnaît l'importance stratégique que revêt cet enjeu pour la planète et ses habitants. Le Groupe a donc défini une approche en trois étapes visant à identifier les risques, les actions et les impacts afin de contribuer à la préservation et à la restauration des écosystèmes naturels, des zones humides et du cycle naturel de l'eau, dans les régions qui en ont le plus besoin. Ces trois étapes sont les suivantes :

- comprendre l'exposition aux risques liés à l'eau par le biais d'une évaluation des risques et de l'empreinte hydriques réalisée pour les sites de production et les ingrédients que se procure Danone, à l'aide des outils Water Risk Filter, Aqueduct (du World Resources Institute), et de ceux du Water Footprint Network ;
- élaborer des plans d'atténuation et d'adaptation en s'appuyant sur différents types d'action : projets d'agriculture régénératrice et de gestion de l'eau pour la chaîne d'approvisionnement, optimisation de l'utilisation de l'eau sur les sites de production, et solutions basées sur la nature, la technologie et l'action collective pour les écosystèmes autour des sites de production ;
- réaliser une analyse des coûts et des avantages en vue de prioriser les interventions en fonction de la valeur économique, sociétale et environnementale qu'elles sont susceptibles de générer.

Politiques

À travers sa Politique Eau, Danone favorise une approche innovante ainsi qu'une gestion intégrée des ressources. Celles-ci reposent sur une évaluation approfondie des risques et un diagnostic scientifique des cycles de l'eau à l'échelle locale, réalisés avec la participation des experts hydrogéologues de Danone, qui travaillent sur des zones géographiques prioritaires en collaboration avec des scientifiques locaux. Les initiatives menées dans ce cadre comprennent la mobilisation de tous les utilisateurs d'eau à l'échelle locale, l'élaboration conjointe de plans d'action et la définition de modèles de gouvernance, afin de garantir la mise en œuvre d'actions ayant un impact positif durable sur l'eau, les émissions de carbone et la biodiversité. Ces actions sont déployées dans les périmètres suivants :

- préserver les ressources en eau dans les bassins versants concernés par les activités de Danone et dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;
- repenser la circularité au sein et autour des sites de production ;
- donner l'accès à l'eau potable aux personnes et communautés vulnérables.

Identification du risque

En 2023, l'équipe Water Sustainability a réalisé une évaluation des risques hydriques en tenant compte des risques physiques, réglementaires et d'atteinte à la réputation, afin d'établir (i) une vision précise et structurée de l'ensemble des risques au niveau des bassins versants et des sites de production et (ii) un niveau de référence permettant de définir des priorités et plans d'action. La méthodologie qui sous-tend cette évaluation des risques ainsi que l'élaboration de plans d'atténuation locaux suit plusieurs étapes, telles que :

1. **l'évaluation des risques liés aux bassins versants.** Cette évaluation est menée à l'aide de l'outil Water Risk Filter développé par le WWF, qui permet de mettre en évidence les bassins versants situés dans des zones présentant des risques physiques liés à l'eau, notamment des risques de stress hydrique, d'inondation, de mauvaise qualité de l'eau, et de nuisance sur les services écosystémiques ;
2. **l'évaluation des risques hydriques opérationnels.** Dans le cadre de cette évaluation, chaque site de production remplit un questionnaire WWF Water Risk Filter afin de dresser l'inventaire au niveau local des risques physiques, réglementaires et de réputation liés à l'eau auxquels il est exposé ;
3. **la conception locale de plans d'action et de feuilles de route.** Danone a mis en place un outil spécifique baptisé SPRING, permettant de guider les équipes de chaque site de production dans (i) la définition et la mise en œuvre de projets de gestion de l'eau, et (ii) l'adoption des pratiques les plus appropriées pour atténuer les risques locaux liés à l'eau.

Les axes de travail sont déterminés sur la base d'évaluations annuelles des risques liés à l'eau. Danone développe en priorité des plans de gestion des bassins versants adaptés aux sites qui se trouvent dans des zones de stress hydrique mises en évidence par le WWF Water Risk Filter. En 2023, Danone a identifié que 50 % de ses sites de production étaient situés dans des zones à risque hydrique élevé ou extrême. Ces sites à risque doivent élaborer des plans actifs de préservation et de restauration des bassins versants afin d'atténuer les risques liés à l'eau. En outre, une analyse ascendante a révélé que 31 % des sites de production sont exposés à des risques physiques, réglementaires ou de réputation. Les sites exposés à des risques physiques doivent réduire l'intensité de leur consommation d'eau et améliorer la récupération d'eau, en interne comme en externe.

Danone évalue par ailleurs le risque hydrique auquel est exposé l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement à l'aide d'Aqueduct, un outil de gestion des risques hydriques mis au point par le World Resources Institute. Portant sur le stress hydrique, cette analyse met en évidence les ingrédients sur lesquels le Groupe doit se pencher en priorité, et facilite la priorisation des actions. À l'issue de cette évaluation menée en 2023, Danone a établi la liste des 20 ingrédients les plus importants du point de vue des risques hydriques.

Danone mobilise l'ensemble des parties prenantes internes responsables de la bonne mise en œuvre de la Politique Eau à travers (i) des instances de partage d'informations et de co-création de plans d'action et d'initiatives dans les sites de production de Danone, les bassins versants et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que (ii) des réunions régulières entre les équipes Agriculture Régénératrice, Cycles et Achats, et Eau pour développer les connaissances et partager des retours d'expérience sur les projets en cours.

Par ailleurs, Danone collabore avec ses parties prenantes externes dans le cadre de divers partenariats visant à promouvoir et à mettre en œuvre des initiatives collectives autour de la préservation des bassins versants. Parmi les principaux partenaires figurent la Convention de Ramsar relative aux zones humides, l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME) et le Partenariat Français pour l'Eau (PFE). Le Groupe travaille également avec des instituts de recherche et des ONG, comme Axa Climate, le WWF ou Nature Conservancy, afin de comprendre l'impact des problèmes de pénurie d'eau sur la chaîne de valeur et de partager ces connaissances avec des pairs pour mener des actions collectives plus efficaces.

Préserver et restaurer la ressource en eau dans l'agriculture et les bassins versants

PRIORITÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EAU 2020 PLANS D'ACTION ET RÉSULTATS

En lien avec l'agriculture

D'ici 2030 : Danone prévoit de mettre en place des actions pour 50 % de ses volumes d'ingrédients les plus matériels, qui proviennent actuellement de régions soumises à un stress hydrique. Les engagements du Groupe seront adaptés aux contextes locaux et aux structures locales des chaînes de valeur, et s'articuleront autour de deux axes :

- promouvoir des pratiques favorisant une gestion résiliente de l'eau au niveau des exploitations agricoles afin d'améliorer l'infiltration, la rétention d'eau dans les sols et le rendement de la consommation d'eau, tout en réduisant la pollution des eaux ;
- faciliter l'adoption de mesures liées à l'eau intégrées à la politique d'achats durables pour les fournisseurs de rang 3 (Tier 3).

En 2023, Danone a actualisé l'analyse des risques de sa chaîne d'approvisionnement afin (i) de dresser la liste des ingrédients les plus importants du point de vue des risques hydriques, et (ii) d'évaluer les risques liés à l'eau pour l'ensemble de 69 ingrédients de sa chaîne d'approvisionnement. En recoupant l'impact sur l'eau, l'origine et l'exposition aux risques liés à l'eau de chaque ingrédient avec son importance pour les activités de Danone, le Groupe a établi la liste des 20 ingrédients les plus stratégiques à surveiller en priorité pour garantir la sécurité de la chaîne d'approvisionnement face aux risques hydriques. L'analyse a révélé que 54 % du volume de ces ingrédients stratégiques proviennent de zones à risque hydrique. Danone a également déterminé les 13 ingrédients représentant la plus grande part des volumes d'approvisionnement, qui devront faire l'objet d'un suivi d'ici à 2030, car les régions d'où ils proviennent sont exposées à certains des risques liés à l'eau les plus élevés. Parmi ces ingrédients figurent le lait frais, les fruits, les fruits à coque, le sucre, les amidons et l'huile. Ainsi, le Groupe a lancé le projet H'lib Bladi pour développer et ancrer une production laitière durable au Maroc en améliorant les revenus de petits exploitants et de centres de collecte de lait, tout en garantissant un approvisionnement en lait de qualité et en quantité suffisante. Des actions spécifiques liées à la résilience alimentaire face aux phénomènes croissants de sécheresse et de pénurie d'eau seront testées et mises en œuvre par les agriculteurs.

Danone travaille également sur d'autres ingrédients importants comme les fraises, la betterave sucrière et les amandes (voir le site internet de Danone pour plus d'informations). En effet, le Groupe développe par exemple des projets sur les fraises au Mexique. À ce titre, Danone promeut des pratiques d'agriculture régénératrice auprès d'agriculteurs dans le sud-ouest du Mexique, une région cruciale pour la culture de fraises, mais qui est exposée à un stress hydrique important. Les agriculteurs bénéficient d'une formation, d'une aide technique et d'incitations en vue d'améliorer la gestion de l'eau au sein de leur exploitation, de réduire leur consommation d'eau et d'obtenir des rendements de meilleure qualité en réduisant l'utilisation de pesticides. Ces pratiques permettent de renforcer la compétitivité des agriculteurs, d'améliorer leurs conditions de travail et de renforcer les liens qu'ils entretiennent avec leur écosystème, ce qui se traduit par une activité agricole plus durable. En 2022, les agriculteurs avaient diminué leur consommation d'eau de 50 % au niveau de leur exploitation, et augmenté leurs revenus de 36 %, bénéficiant ainsi d'une amélioration générale de leurs moyens de subsistance.

En lien avec les bassins versants

D'ici 2030 :

- élaborer des plans de protection et/ou de restauration pour 100 % des bassins versants où Danone opère, situés dans des zones de fort stress hydrique ;
- travailler localement à la création d'un système de gouvernance efficace avec les parties prenantes ou à l'intégration des actions dans les structures de gouvernance existantes ;
- partager des données et des études scientifiques par l'intermédiaire de plateformes « open source » et former les parties prenantes internes et externes concernées à la gestion intégrée de l'eau.

En 2023, 58 des bassins versants dans lesquels Danone exploite un site de production se trouvaient dans des zones de fort stress hydrique, pour lesquelles des plans de préservation et de restauration sont mis en œuvre, en cours de mise en œuvre ou en phase de planification.

Pour améliorer la gestion des ressources en eau et favoriser la biodiversité, la santé des sols et la séquestration de carbone, Danone s'appuie sur une approche paysagère et des solutions basées sur la nature, telles que l'agroforesterie, la préservation des zones humides et l'optimisation de l'agriculture.

Danone a contribué à l'élaboration du projet Benefit Accounting of Nature-Based Solutions (NBS) portant sur la gestion de l'eau, ainsi qu'au développement de l'outil en ligne NBS Benefits Explorer, qui constitue un point de départ pour les organisations souhaitant investir dans des solutions basées sur la nature.

Entre 2020 et 2023, Danone a déployé 18 plans d'actions de préservation de bassins versants en coopération avec les parties prenantes concernées. En 2023, 53 % de la consommation totale d'eau des sites de production situés dans des zones de stress hydrique étaient couverts par des mesures efficaces de préservation des bassins versants (+16,0 % par rapport à 2022).

En 2023, le Groupe a lancé un exercice de cartographie croisée avec ses pairs afin de mettre en place des actions collectives dans le centre du Mexique. Un projet de reboisement dans la région d'alimentation de Toluca a par exemple été lancé à la fin de l'année avec le WWF Mexique. En Indonésie, Danone a lancé le projet PAHALA dans l'ouest de Java, qui comprend des actions sur la gouvernance locale de l'eau et l'agroforesterie. La première phase du projet BALI a été finalisée, Danone ayant travaillé avec des parties prenantes locales pour installer des puits d'infiltration dans des établissements traditionnels, au milieu du bassin versant.

Repenser la circularité dans et autour de ses sites de production

PRIORITÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EAU 2020 PLANS D'ACTION ET RÉSULTATS

D'ici 2030 :

- mettre en œuvre la stratégie holistique des 4R (réduire, réutiliser, recycler et revaloriser) dans l'ensemble des sites de production.

Dans les zones de stress hydrique physique mises en évidence par l'évaluation des risques liés à l'eau, Danone s'engage d'ici à 2030 :

- à réduire l'intensité de la consommation d'eau de 50 % par rapport à 2015 ou à atteindre la catégorie Best in Class (nombre de mètres cubes d'eau consommés pour chaque tonne de produit fabriquée) ;
- à maximiser la récupération d'eau dans et autour des sites de production de Danone pour atteindre 100 % d'eau récupérable à l'échelle locale, dans l'optique de préserver le cycle de l'eau.

En 2021, le Groupe a révisé ses normes d'assainissement internes (Clean Water Standards ou CWS) afin de les mettre en adéquation avec les capacités des stations de traitement des eaux usées et les différentes réglementations nationales. En 2023, 77,8 % des installations de Danone étaient conformes aux CWS (contre 76,1 % en 2022). Les sites de production mettent en œuvre des plans d'amélioration visant à respecter ces normes.

En 2020, Danone renforce son approche en intégrant le quatrième pilier « Revaloriser » à sa stratégie des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler). Afin de consolider ces efforts sur tous les sites de production, et conformément aux engagements de la Politique Eau, les feuilles de route et les plans d'action 4R sont en cours de déploiement en vue d'optimiser l'utilisation de l'eau et de favoriser une seconde vie pour l'eau. En 2023, 95 % de ses installations disposaient d'un plan d'action 4R, contre 86 % en 2022. 🟡 En lien avec son taux de réduction en eaux sur ses sites présentant un risque hydrique physique, Danone a atteint 60,6 % de son objectifs (une réduction de 50 % en 2023 contre 55,6 % en 2022).

Par ailleurs, Danone travaille depuis plus de 20 ans à optimiser l'utilisation de l'eau dans ses opérations en privilégiant une approche collaborative. Deux sites de production ont mené de vastes programmes 3R en 2021 et 2022, qui ont permis de réduire la consommation d'eau, de réutiliser l'eau et de la recycler dans plusieurs domaines de production. En 2023, les usines de Ferrières-en-Bray et de Mount Crawford sont ainsi parvenues à économiser respectivement 107 millions et 7 millions de litres d'eau par rapport à 2022.

Pour ce qui est du quatrième R, « réutilisation », Danone a construit 11 installations pour la réutilisation d'eau en 2023. Celles-ci permettent de purifier davantage les eaux usées traitées des sites de production, ce qui leur permet de les réutiliser. Parmi les sites de production bénéficiant de ces installations figurent notamment :

■ **Wevelgem, Belgique :**

L'installation de réutilisation de ce site de production de produits d'origine végétale a été mise en service en 2021. En 2022, elle a produit 700 millions de litres d'eau recyclée à partir d'eaux usées traitées, réduisant ainsi de 50 % la consommation d'eau de l'usine et de 70 % le volume d'eau rejeté par rapport aux chiffres de 2020 (sans réutilisation). Les résultats de l'installation sont restés stables en 2023, avec 540 millions de litres d'eau recyclée produits.

■ **Feng Run, Chine :**

L'installation de réutilisation de ce site de production de boissons a été mise en service en 2022. Elle a été conçue pour permettre le recyclage de jusqu'à 50 millions de litres d'eau, qui se destinent aux tours de refroidissement, au jardinage et au nettoyage. En 2023, 20,25 % de l'eau ont été recyclés, ce qui laisse de la marge pour exploiter tout le potentiel de l'installation à l'avenir.

■ **Mount Crawford, États-Unis :**

L'installation de réutilisation de ce site de production de produits laitiers a été mise en service en 2023. Elle a été conçue pour produire jusqu'à 200 millions de litres d'eau recyclée. Cette eau sert actuellement à alimenter les tours de refroidissement. En 2023, 7 millions de litres d'eau ont été recyclés.

- Enfin, deux nouvelles installations de réutilisation étaient en phase de conception en France en 2023, l'une à Ferrières-en-Bray et l'autre à Volvic, les deux visant à réutiliser environ 200 millions de litres d'eaux recyclées issues des matières premières, d'eaux de processus recyclées et d'eaux usées traitées recyclées, cette pratique devant être autorisée par la réglementation française à partir de 2024.

Donner l'accès à l'eau potable aux personnes et communautés vulnérables

PRIORITÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EAU 2020 PLANS D'ACTION ET RÉSULTATS

D'ici 2030 :

- signer le pledge du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) pour l'accès à l'eau potable, l'hygiène et la propreté sur le lieu de travail (WASH) ;
- créer le fonds Water Access Acceleration Fund (W2AF) pour soutenir les entreprises sociales fournissant un accès à l'eau potable ;
- permettre à 50 millions de personnes d'accéder à l'eau potable chaque jour.

Danone s'engage à ce que l'ensemble de ses collaborateurs aient accès à l'eau potable ainsi qu'à des installations sanitaires et d'hygiène, conformément à l'objectif 6 de développement durable des Nations Unies (eau propre et assainissement) et à la norme du WBCSD. Le Groupe a signé le pledge WASH du WBCSD en 2022 et vise à se conformer pleinement à cette norme d'ici à 2025.

Sur l'ensemble des activités mondiales du Groupe, près de 97 % des sites de production de Danone étaient conformes à l'auto-évaluation du pledge WASH en 2023 (87 % en 2022).

Les marques de la Catégorie Eaux de Danone jouent également un rôle clé dans l'accès à l'eau potable. Ainsi, la marque *AQUA* en Indonésie s'est associée à l'organisation *Water.org* pour généraliser l'accès à l'eau potable (dix litres apportés aux communautés locales pour chaque bouteille d'un litre achetée). *AQUA* a également déployé un programme visant à contribuer à l'objectif du gouvernement indonésien de fournir un accès universel à l'eau potable d'ici à 2030, en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Établi en 2011, le projet *Eco Alberto* est une initiative sociale financée par DANONE Communities. Son objectif primaire est de permettre l'accès à une eau potable saine. A date, le projet a bénéficié à approximativement 30 000 personnes dans une communauté proche de populations autochtones *ñhãñhus*, apportant plus de 3 millions de litres d'eau potable annuellement.

Le processus implique la purification d'eau de sources de l'usine d'eau potable "El Alberto". Cette eau purifiée est ensuite livrée par un grand réservoir vers de plus petits réservoirs (1 100-litres de qualité alimentaire) à des commerces de proximité et des écoles. Ils servent à de points de rencontre où l'eau est vendue. Ce projet a soutenu la création d'emplois formels dans la région et positivement impacté l'engagement avec les communautés rurales.

Ce projet a un impact double - il génère un revenu économique et contribue à la santé et à la nutrition. Dans les communautés dans lesquelles il y a une culture prévalente de la consommation d'édulcorants artificiels et de boissons non nutritives, *Eco-Alberto* offre une alternative plus saine.

En outre, s'appuyant sur l'expertise du portefeuille du fonds à impact Danone Communities, composé d'entreprises sociales fournissant un accès à l'eau potable à des personnes et communautés vulnérables (voir paragraphe 5.4. *Collaborateurs et communautés*, paragraphe *Fonds d'innovation sociale* pour plus d'informations), et afin d'accélérer la démocratisation de l'accès à l'eau potable, Danone a lancé le *Water Access Acceleration Fund (W2AF)*, le premier fonds à impact consacré exclusivement à l'enjeu de l'accès à l'eau potable, et a invité une coalition d'acteurs (institutions de financement du développement, institutions financières, fondations et sociétés) à unir leurs efforts pour :

- orienter le secteur et faire valoir son potentiel auprès des investisseurs ;
- augmenter rapidement le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable (ODD 6) en soutenant le développement de fournisseurs d'eau potable.

Danone a fait appel au gestionnaire d'actifs à impact *Incofin Investment Management* pour lever au moins 50 millions d'euros (dont 10 millions d'euros investis par Danone) et gérer ce fonds. Celui-ci vise à soutenir les entreprises qui contribuent à l'objectif de fournir à 20 millions de personnes un accès à l'eau potable d'ici à 2025.

Autre caractéristique novatrice, ce fonds est « *impact first* » (comprend une incitation à l'impact pour le gestionnaire du fonds), et s'appuie sur le financement mixte à travers deux types d'actions (traditionnelles et de première perte) pour attirer des profils diversifiés d'investisseurs dans le secteur.

En décembre 2023, la Banque européenne d'investissement (BEI) a signé un financement de 10 millions d'euros destiné au W2AF, portant le total du capital engagé dans le fonds à 51 millions d'euros, conformément à l'objectif visé.

Résultats

Quantité d'eau utilisée dans les activités industrielles

(en milliers de m ³)	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
VOLUME TOTAL D'EAU PRÉLEVÉE SUR LE MILIEU ENVIRONNANT ^(a)			
Eau de rivière	2 810	2 516	2 486
Eau de ville	20 985	19 243	18 408
Eau de forage	43 088	41 494	40 090
VOLUME TOTAL D'EAU PRÉLEVÉE	66 883	63 253	60 985

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

En 2023, le volume total d'eau prélevé a baissé de 3,6 % par rapport à 2022 (hors EDP Russie). Les usages associés à ce volume total d'eau prélevé en 2023 sont les suivants :

- 46 % sont entrés dans la composition de produits finis, principalement sur les sites d'embouteillage, ainsi que dans la valorisation en coproduits ;

- 54 % ont été utilisés dans les procédés industriels, le détail étant donné dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de m ³)	Exercice clos le 31 décembre			Objectif 2030
	2022	2022 hors EDP Russie	2023	
EAU LIÉE AU PROCESSUS INDUSTRIEL ^(a)				
Consommation (en milliers de m ³)	37 376	33 984	32 945	
Intensité de la consommation (en m ³ /tonne de produit)	1,07	0,99	1,01	
% DE SITES DE PRODUCTIONS EXPOSÉS À DES RISQUES PHYSIQUES AYANT RÉDUIT DE 50% L'INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION EN EAU PAR RAPPORT À 2015 OU AYANT ATTEINT UNE CATÉGORIE « BEST IN CLASS »	56 %	56 %	61 %	100 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

En 2023, l'intensité de la consommation d'eau des sites de production de Danone a augmenté de 1,5 % par rapport à 2022 (hors EDP Russie). Cette augmentation s'explique par l'effet mix global et par une augmentation des eaux de rinçage chez AQUA, en Indonésie, pour satisfaire aux exigences de qualité.

Qualité des rejets d'eaux usées et demande chimique en oxygène (DCO)

Dans tous ses sites de production, Danone fixe des limites strictes quant à la concentration des rejets d'eaux usées dans l'environnement. Ces limites sont fixées d'après les Clean Water Standards (CWS) et mesurées à l'aide de méthodes idoines. La demande chimique en oxygène nette (DCO), soit la quantité de dioxygène nécessaire pour

oxyder les substances organiques et minérales présentes dans l'eau, permet de mesurer la qualité des rejets d'eaux usées des sites de production après traitement sur site ou traitement externe. Danone a défini des hypothèses pour mesurer l'efficacité d'un traitement externe (voir paragraphe 5.8 Note méthodologique).

	Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2022 hors EDP Russie	2023
Rejet final de demande chimique en oxygène (DCO) ^(a) (en milliers de tonnes)	4,27	4,09	4,26
Ratio DCO nette ^(a) (kg/tonne de produit)	0,12	0,12	0,13

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

Le ratio de la demande chimique en oxygène (DCO) nette de Danone a augmenté de 4,2 % par rapport à 2022 (hors EDP Russie), principalement en raison d'une augmentation du ratio de la DCO en Turquie.

FORÊTS ET ÉCOSYSTÈMES NATURELS

Définition

Danone est conscient qu'il est urgent d'intensifier ses efforts pour protéger et restaurer les forêts. Cet enjeu occupe une place centrale dans la stratégie de développement durable du Groupe, la vie sur Terre étant conditionnée par la bonne santé des forêts et des écosystèmes naturels, qui constituent la base des moyens de subsistance et du bien-être des populations, abritent une riche biodiversité, et contribuent à lutter contre le changement climatique.

Lutte contre la déforestation et la conversion des écosystèmes naturels

En décembre 2022, Danone a publié sa Politique Forêt actualisée, s'engageant à mettre en place des chaînes d'approvisionnement vérifiées comme étant zéro déforestation et zéro conversion d'ici à 2025, tout en favorisant un futur favorable aux forêts. Cette nouvelle politique s'inspire de l'ensemble des politiques spécifiques aux matières premières élaborées précédemment et les remplace.

Politique Forêt actualisée

Globalement, la Politique Forêt actualisée concerne les principales matières premières qui présentent un risque pour les forêts, à savoir l'huile de palme, le papier et le carton, le soja, le cacao et les aliments pour animaux. Elle traite de toutes les formes de déforestation et de conversion des terres, conformément aux définitions de l'Accountability Framework initiative (AFI). La date butoir pour chaque matière première était fixée au 31 décembre 2020 au plus tard, sauf indication contraire.

La nouvelle politique repose sur les trois piliers fondamentaux suivants :

- des chaînes d'approvisionnement propres d'ici à 2025 : établir des chaînes d'approvisionnement traçables et vérifiées comme étant zéro déforestation et zéro conversion (vérification DCF) ;
- des fournisseurs responsables d'ici à 2025 : veiller au respect des engagements zéro déforestation et zéro conversion dans la chaîne d'approvisionnement directe ainsi que des dates limites fixées ;
- régénération d'ici à 2030 : soutenir des projets paysagers et des coalitions contribuant à la protection et à la restauration des écosystèmes vitaux.

Danone s'engage également à respecter les principes NDPE (pas de déforestation, pas de tourbière, pas d'exploitation) relatifs aux droits des travailleurs, des peuples autochtones et des communautés locales, et à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales.

Des objectifs et des échéances spécifiques sont définis par catégorie dans la nouvelle Politique Forêt de Danone. Le Groupe s'engage à développer et à mettre en œuvre un système de suivi, de reporting et de vérification, ainsi qu'à publier des indicateurs de progrès. Par ailleurs, Danone publie sur son site internet un rapport annuel portant sur les progrès réalisés quant aux ingrédients clés, intitulé Forest Update.

Plans d'action et résultats

Les actions engagées visent à renforcer la transparence de la chaîne d'approvisionnement amont de Danone, à encourager le changement par le biais de projets positifs, à atténuer les risques et à répondre aux alertes, qu'elles portent sur des questions environnementales ou de droits humains. Toutes ces mesures contribuent à la diligence raisonnable de Danone en matière d'approvisionnement durable en matières premières.

En 2023, Danone a été reconnu par le CDP pour son leadership environnemental pour la cinquième année consécutive, obtenant la notation triple A dans le cadre du questionnaire CDP Forests (huile de palme, papier, soja).

En 2023, Danone a défini une méthodologie et un indicateur clé de performance consolidé pour suivre ses progrès par rapport à l'indicateur du Danone Impact Journey de Zéro déforestation et zéro conversion pour nos principales matières premières directes d'ici à 2025. D'après les données d'approvisionnement de 2022, 84 % de l'approvisionnement direct de Danone en matières premières couvertes par sa Politique Forêt sont vérifiés DCF, le Groupe visant à atteindre 100 % d'ici à 2025. Au moment de la publication de ce rapport, la campagne de traçabilité couvrant l'ensemble de l'année 2023 était en cours. Ainsi, les chiffres définitifs sont susceptibles d'évoluer et seront actualisés dans le cadre du Forest Update annuel de Danone.

Transparence de la chaîne d'approvisionnement amont et atténuation des risques par le biais de la certification

Élaborée avec la contribution d'experts indépendants, la Politique Forêt actualisée de Danone définit des engagements concernant les principales matières premières de la chaîne d'approvisionnement de Danone présentant un risque pour les forêts :

- **huile de palme** : Danone travaille avec la Earthworm Foundation pour assurer la traçabilité de l'huile de palme.

En 2023, 95 % de l'huile de palme acquise par Danone était certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) Séparée (contre 88 % en 2022) et 2 % étaient certifiés RSPO Équilibre de la masse. Les 3 % restants correspondaient à de l'huile de palme conventionnelle provenant d'Afrique de l'Ouest.

Danone a également atteint 99,3 % de traçabilité jusqu'à la plantation et 99,8 % de traçabilité jusqu'au moulin selon sa dernière cartographie de traçabilité des moulins portant sur le premier semestre 2023.

Depuis 2018, Danone publie et tient à jour sur son site internet une liste de ses moulins et fournisseurs d'huile de palme directs ainsi que la procédure de règlement des réclamations.

En 2022, un consultant externe spécialiste des matières premières (3Keel) a aidé Danone à renforcer son processus de traçabilité relatif aux autres matières premières à risque pour les forêts (soja, cacao, papier et carton). L'objectif est d'évaluer la performance des fournisseurs en matière de traçabilité et de vérification DCF des matières premières fournies, d'obtenir des informations sur la traçabilité afin de déterminer le lieu de production le plus proche ou réel (si possible), de déceler les fournisseurs qui ne respectent pas la politique de Danone et de travailler avec eux pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement transparentes et vérifiées DCF.

- **soja** utilisé dans les produits d'origine végétale : en Europe (*Alpro*) et en Amérique du Nord, 100 % du soja provient de régions présentant un risque faible ou nul de déforestation et de conversion des terres. En outre, 100 % du soja utilisé pour la marque *Alpro* est certifié ProTerra séparé.
- **alimentation animale (soja incorporé)** : Danone estime à moins de 5 % la part de soja qui entre dans l'alimentation des vaches laitières de sa chaîne d'approvisionnement. Afin d'identifier précisément les risques de déforestation, Danone a procédé à une évaluation pays par pays du volume et de l'origine des aliments à base de soja par le biais de son outil Cool Farm Tool. À la fin 2023, Danone a analysé l'approvisionnement en soja pour 91 % de ses volumes de lait (la couverture de l'approvisionnement en lait a été

modifiée à la suite de l'exclusion de la Russie du périmètre de Danone et l'inclusion de la Turquie dans le périmètre évalué à l'aide de l'outil Cool Farm). Pour ces volumes de lait, 52 % du soja consommé est d'origine à faible risque, 8 % est certifié et 40 % risque potentiellement de faire l'objet d'une déforestation en raison du manque de visibilité de Danone quant à leur origine. Sur ces 40 % de volume total de soja, le Groupe en compense 37 % en achetant des crédits RTRS (Round Table on Responsible Soy). Les pays évalués pour la première fois ne sont pas tenus d'acheter des crédits RTRS pour établir leur budget pour l'année à venir ou pour compenser d'une autre manière les volumes à risque.

En ce qui concerne la réduction des risques de déforestation pour les aliments à base de soja, les principaux axes stratégiques du Groupe sont les suivants :

- i. augmenter la traçabilité de manière systémique ;
- ii. promouvoir le soja durable en s'engageant auprès des agriculteurs et des producteurs laitiers ;
- iii. encourager l'autonomie alimentaire par le biais de protéines locales et/ou alternatives.

■ **papier et carton** : En 2023, Danone a travaillé avec ses fournisseurs pour établir la traçabilité en priorité et assurer une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation et zéro conversion des terres, notamment en renforçant ses processus. À la date de rédaction du présent rapport, les données 2023 étaient en cours de collecte. Danone s'attend à avoir maintenu 99 % d'emballages en papier et carton fabriqués à partir de fibres recyclées ou de fibres vierges certifiées (FSC, PEFC, SFI). Les chiffres exacts seront confirmés au premier semestre 2024 et figureront dans le Forest Update annuel.

■ **cacao** : sur la base des volumes de 2023, Danone estime s'être approvisionné en cacao certifié à hauteur de 75 à 80 % dans le cadre d'un ou plusieurs programmes de certification (par exemple, Rainforest Alliance, Organic, Fairtrade). Le Groupe s'attachera à accroître cette part en 2024. En 2023, Danone a travaillé avec ses fournisseurs pour établir la traçabilité en priorité et assurer une chaîne d'approvisionnement zéro déforestation et zéro conversion des terres, notamment en renforçant ses processus.

Projets à impact positif : investir dans les forêts et les écosystèmes naturels

Le Groupe travaille directement avec certains producteurs en amont de sa chaîne de valeur et développe de nombreux projets collaboratifs d'accompagnement, traitant conjointement les aspects environnementaux et sociaux, par exemple :

- en 2021, Danone a lancé, en collaboration avec le Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale (L3F), un projet sur dix ans visant à accompagner 2 500 petits producteurs d'huile de palme dans une transition durable sur l'île de Sumatra, en Indonésie. Ce projet vise à mettre en place une chaîne d'approvisionnement transparente et sans déforestation grâce à des modèles agroforestiers adaptés au niveau local, à l'agriculture régénératrice et à l'enrichissement de la biodiversité. Dans l'ensemble, il contribuera à la régénération de 8 000 hectares d'exploitations de palmiers situées sur des terres en dégradation, et permettra de restaurer 3 500 hectares supplémentaires de biodiversité locale sur une période de dix ans. Ce projet est mené dans le cadre d'un partenariat entre Danone, Mars et L'Oréal, et mis en œuvre à l'échelle locale par Musim Mas (un transformateur d'huile de palme de premier plan) et SNV (responsable de la mise en œuvre du projet qui travaille en étroite collaboration avec les petits producteurs d'huile de palme) ;
- Danone soutient le Siak Pelalawan Landscape Program (SPLP) depuis son lancement en 2018. Cette initiative du secteur privé vise à assurer une production durable d'huile de palme dans les districts de Siak et Pelalawan, dans la province de Riau, en Indonésie. Comptant plus de 200 villages au total, ces districts s'étendent sur

2 millions d'hectares. Danone soutient le deuxième objectif du programme, à savoir améliorer les moyens de subsistance des producteurs d'huile de palme et des communautés dans au moins 50 villages hautement prioritaires de ces districts d'ici à 2025. À ce jour, le SPLP a permis de soutenir 39 villages et de former 3 460 communautés d'agriculteurs à l'utilisation durable des terres, établissant ainsi une condition systémique favorable directement à partir de la base pour assurer la protection des écosystèmes naturels restants et améliorer les moyens de subsistance de façon pérenne ;

- à Mindanao, aux Philippines, Danone soutient un projet sur dix ans visant à mettre en place une nouvelle chaîne d'approvisionnement durable, grâce à laquelle les petits producteurs indépendants de noix de coco pourront accroître leurs revenus tout en assurant une production de qualité. Lancé par L3F, ce projet permet de mettre en place une nouvelle chaîne d'approvisionnement apportant aux agriculteurs les compétences, l'infrastructure et le matériel nécessaires pour produire des noix de coco de qualité, améliorer leur accès au marché et augmenter leurs revenus. Depuis 2018, les 1 000 agriculteurs impliqués dans le projet ont été formés à l'agriculture régénératrice, leur permettant d'accroître le rendement de leurs exploitations tout en améliorant la santé des sols. Cinq ans après le lancement du projet, le rendement des exploitations ayant adopté des pratiques de paillage et d'agriculture régénératrice a augmenté de 50 %. Ce projet a également permis de mettre en place un système d'approvisionnement direct, les petits exploitants vendant leur récolte directement à un grand producteur de noix de coco par l'intermédiaire de coopératives d'agriculteurs. Ces coopératives s'appuient sur des réseaux d'associations d'agriculteurs établies au niveau des villages pour récolter les noix de coco et les acheminer en vrac, *via* un point de collecte unique, jusqu'au producteur, qui vend ensuite les noix de coco transformées à Danone ;

- le Regenerative Coconuts Agriculture Project (ReCAP) a été lancé en Thaïlande en 2020. Le Fonds Danone pour l'Écosystème, Harmless Harvest, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ont joint leurs efforts afin d'améliorer les pratiques de culture de la noix de coco. La hausse de la demande de « Nam Hom », une variété aromatique de noix de coco originaire de Thaïlande, a conduit à un phénomène de monoculture et à des pratiques agricoles reposant sur une utilisation accrue de produits chimiques, qui causent de nombreux problèmes environnementaux, allant de l'érosion des sols à la perte de biodiversité. Cette situation accroît également la vulnérabilité des revenus des agriculteurs aux fluctuations du prix de la noix de coco. Le projet promeut l'adoption de principes d'agriculture régénératrice qui permettent de faire face à ces difficultés, en aidant les agriculteurs à accéder à du compost de qualité, à favoriser une végétation diversifiée et à pratiquer l'apiculture pour accroître la biodiversité, ainsi qu'à lutter contre les organismes nuisibles sans utiliser de produits chimiques. Le projet a permis de former 432 agriculteurs, dont 27 sont devenus formateurs principaux, et a contribué à assurer un approvisionnement en compost abordable et de qualité par l'intermédiaire de six fournisseurs, en collaboration avec le gouvernement thaïlandais. L'impact du projet est prometteur, la matière organique du sol ayant augmenté de 1,15 % en moyenne.

Initiatives collaboratives

Danone participe à la coalition One Planet des entreprises pour la biodiversité (One Planet Business for Biodiversity, OP2B), à la Forest Positive Coalition (FPC) du Consumer Goods Forum, à plusieurs plateformes dédiées à l'huile de palme telles que le Palm Oil Innovation Group (POIG) et RSPO, à des plateformes consacrées à d'autres matières premières, comme Bonsucro, et enfin à des plateformes sectorielles telles que la Sustainable Agriculture Initiative (SAI).

Gestion des alertes relatives aux matières premières

Depuis 2019, Danone a mis en place un mécanisme d'alerte pour l'huile de palme, avec le soutien d'Earthworm Foundation (disponible sur le site internet de Danone). Ce mécanisme est aujourd'hui également utilisé pour d'autres matières premières.

Une équipe dédiée se réunit régulièrement pour traiter toutes les alertes des ONG et des médias. En cas de suspicion de non-conformité à l'encontre de producteurs, le Groupe mène une enquête avec le soutien d'experts internes et externes, notamment lorsque des fournisseurs de rang 1 sont concernés. Si une non-conformité à faible risque est confirmée, Danone demande aux producteurs d'établir un plan d'action pour y remédier. Dans le cas d'une non-conformité à haut risque, qui survient le plus souvent pour l'huile de palme, le Groupe collabore avec ses fournisseurs de rang 1 et peut décider de suspendre les producteurs en infraction jusqu'à ce qu'ils justifient de progrès concrets en accord avec ses engagements. Danone informe tous ses fournisseurs actifs des décisions de suspension et le producteur suspendu n'est autorisé à réintégrer la chaîne d'approvisionnement du Groupe qu'après avoir démontré les progrès accomplis et obtenu l'autorisation de Danone.

En 2023, Danone a enregistré 11 nouvelles alertes liées à la déforestation et à des violations des droits humains, dont dix concernaient l'huile de palme et une d'autres matières premières.

Au total, le Groupe suit 22 alertes portées à son attention par des organisations telles que Earthworm Foundation, Chain Reaction Research, Global Witness, et Friends of the Earth.

Conformément au mécanisme d'alerte de Danone, ces alertes font l'objet d'une enquête et sont suivies en concertation avec les parties concernées et les ONG et experts qui les accompagnent. Quatre cas se sont soldés par une suspension, ce qui signifie que Danone a décidé de suspendre la participation d'un fournisseur à sa chaîne d'approvisionnement en raison de non-conformités ou d'alertes portées à son attention. En 2023, Danone a décidé de lever une suspension, le fournisseur (indirect) ayant présenté des plans d'action appropriés pour remédier aux non-conformités. Danone continuera à suivre la situation de près.

Focus sur les Science Based Targets for Nature (SBTN)

Alpro, la marque emblématique de produits d'origine végétale de Danone, appartient au groupe pilote officiel Science Based Targets for Nature (SBTN), qui rassemble des entreprises de premier plan dans les secteurs agroalimentaire et de la distribution, et se veut être une première étape pour préparer les entreprises à définir les premiers objectifs scientifiques pour la nature. Les nouveaux SBTN fourniront des orientations cruciales aux entreprises, leur permettant d'évaluer et de prioriser leurs impacts environnementaux selon une approche globale, et de se préparer à fixer des objectifs, en commençant par cibler les enjeux liés à l'eau douce, aux sols et au climat, par le biais de la SBTi.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : EMBALLAGES ET DÉCHETS

Système d'emballage circulaire et bas carbone

Contexte

L'emballage est essentiel à l'activité de Danone en ce qu'il permet de protéger les aliments et les boissons, d'augmenter leur durée de vie et de réduire le gaspillage alimentaire. Le Groupe s'attache à proposer des boissons et aliments nutritifs de qualité dans des emballages bas carbone 100 % circulaires. Tous les emballages sont conçus pour être réutilisables, recyclables ou compostables en toute sécurité, de telle sorte que les matériaux utilisés par Danone pourraient rester dans l'économie et ne jamais se transformer en déchets ni en source de pollution. Danone travaille avec de nombreuses parties prenantes de la chaîne de valeur pour explorer différentes solutions et modèles économiques visant à réduire le recours aux emballages, améliorer la circulation des emballages qui ne peuvent pas être éliminés, et valoriser les matériaux qui ne circulent pas, tout en luttant contre la dispersion des déchets et en améliorant les moyens de subsistance des communautés.

Pour plus de détails sur ce paragraphe *Système d'emballage circulaire et bas carbone*, voir paragraphe 5.6 *Plan de Vigilance*.

Gouvernance

Chez Danone, une équipe dédiée se consacre à la circularité des emballages, en coopération avec les directions Recherche et Innovation (R&I), Achats et Opérations, et le Secrétariat Général.

La veille réglementaire est assurée par le Secrétariat Général aux niveaux national et régional, notamment à travers un dialogue permanent avec des ONG et les autorités. Une évaluation de la politique globale est réalisée chaque année en vue d'identifier les tendances et d'anticiper les développements à venir.

L'empreinte de Danone en matière d'emballage est évaluée chaque année à partir des volumes commercialisés et des indicateurs clés de performance environnementaux calculés pour chaque pays et pour chaque type d'emballage. Ces indicateurs clés de performance environnementaux portent sur les taux de recyclabilité des emballages, les taux de recyclage réels, l'utilisation de contenu recyclé et les émissions de gaz à effet de serre.

Partenariats et initiatives collectives

En externe, les fonctions Économie Circulaire et R&I, entre autres, ainsi que les équipes du Secrétariat Général, échangent constamment avec des parties prenantes clés telles que des fournisseurs, les autorités et des ONG. L'objectif de ce dialogue est de comprendre les risques et les opportunités, d'évaluer l'impact de Danone, et d'élaborer conjointement la stratégie du Groupe en matière d'emballages. Parmi les nombreuses parties prenantes clés consultées figurent :

- la Fondation Ellen MacArthur (EMF), par le biais d'initiatives telles que Nouvelle Économie des Plastiques et l'Engagement mondial pour une nouvelle économie des plastiques, qu'elle mène en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
- la Coalition d'action sur les déchets plastiques du Consumer Goods Forum (CGF PWCoA), dont Danone est membre, qui vise à établir des normes et à harmoniser les pratiques du secteur en vue d'améliorer la collecte, la réutilisation et le recyclage des plastiques ; et
- en 2022, Danone a rejoint la Coalition des entreprises pour un traité mondial sur les plastiques, pilotée par l'EMF et le Fonds Mondial pour la Nature (World Wide Fund for Nature, WWF), qui rassemble des entreprises et des institutions financières s'engageant à soutenir l'élaboration d'un traité des Nations Unies ambitieux, efficace et juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique.

Identification des risques

Grâce à cette méthode et aux processus mis en place, Danone est en mesure d'identifier les risques suivants :

- Risques liés à la licence d'exploitation, en ce qui concerne les mesures réglementaires et les restrictions applicables aux entreprises de distribution en matière d'emballage, qui peuvent engendrer des coûts supplémentaires ;
- L'évolution des préférences des consommateurs qui influent sur la demande pour les produits du Groupe ;
- Risques d'atteintes à l'environnement liés à l'utilisation du plastique et à la pollution plastique générée, ayant un impact sur l'eau, l'air, le sol, la faune, la flore, le climat, tout au long du cycle de vie du plastique ;
- Risques d'atteintes à la santé humaine et aux droits des travailleurs et des communautés riveraines, en particulier des populations vulnérables dans ou auprès des infrastructures d'extraction, de transformation, de traitement et de recyclage du plastique. Risque de non-respect des droits humains dans la chaîne de valeur du plastique, en particulier s'agissant des travailleurs du secteur de la collecte et du recyclage ;
- Risques d'atteintes à la santé humaine liés à la production et à l'utilisation de certains plastiques et additifs pouvant, en raison de la migration de substances sensibles, générer des risques pour la santé humaine tout au long du cycle de vie des plastiques. Dans ce domaine hautement réglementé, Danone, au travers de ses programmes internes, qualifie, achète et utilise des matériaux plastiques qui respectent et vont même au-delà de toutes les normes réglementaires pertinentes pour assurer la sécurité des consommateurs.

Politique Emballages

Danone s'est depuis longtemps engagé à promouvoir une économie circulaire des emballages. Cet engagement se manifeste par la participation du Groupe à la création du premier système de responsabilité élargie des producteurs (Eco-Emballages, aujourd'hui Citeo) en France en 1992, ainsi que par le *leadership d'evian*, qui est devenue la première marque à utiliser du PET recyclé de qualité alimentaire pour l'eau minérale naturelle en France en 2008.

Le Groupe s'est pleinement engagé dans l'ambition de la circularité des emballages lorsqu'il a rejoint l'initiative Nouvelle Économie des Plastiques de la Fondation Ellen MacArthur en 2017 et signé l'Engagement mondial pour une nouvelle économie des plastiques de 2018, piloté par l'EMF.

Depuis, Danone s'efforce de tendre vers ses objectifs et de plaider en faveur d'une transition mondiale collective. Depuis 2018, Danone a démontré des progrès tangibles dans des domaines clés tels que la réduction du plastique vierge, la réutilisation, le taux de recyclabilité et le contenu recyclé. Néanmoins, le Groupe s'est heurté à des obstacles systémiques, allant du sous-développement des infrastructures de réutilisation, de collecte et de recyclage à la rareté des matériaux recyclés.

Ces obstacles systémiques doivent être surmontés en collaboration avec d'autres acteurs de l'industrie tout au long de la chaîne de valeur, ainsi qu'avec l'appui de décideurs politiques, notamment par le biais de la réglementation. C'est pourquoi, Danone plaide depuis 2020, avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et l'EMF en faveur d'un Traité des Nations Unies ambitieux et contraignant sur les plastiques, qui constituerait une opportunité majeure pour débloquer et intensifier les progrès du Groupe en matière de circularité des plastiques.

Engagements

S'appuyant sur les défis rencontrés et les enseignements tirés ces dernières années, et conscient de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux emballages, Danone poursuit la

transition de ses activités vers un système d'emballage circulaire et bas carbone. Danone s'est engagé dans cette démarche depuis 2016, guidé par sa Politique d'Emballage, mais également par des initiatives du secteur, telles que l'Engagement mondial pour une nouvelle économie des plastiques de la Fondation Ellen MacArthur (EMF), et, depuis 2023, sa nouvelle feuille de route en matière de développement durable, le Danone Impact Journey.

Le Danone Impact Journey repose sur trois objectifs principaux en vue d'opérer une transition vers un système d'emballages circulaire et à faible émission de carbone :

- 100 % réutilisable, recyclable, compostable d'ici 2030 ;
- réduire de moitié l'usage d'emballages vierges issus de ressources fossiles d'ici 2040, et de 30 % d'ici 2030 par rapport à son niveau de référence de 2020 (hors EDP Russie), en accélérant le réemploi et le recyclage ;
- soutenir le développement de systèmes efficaces de collecte pour récupérer autant de plastique que Danone d'ici 2040.

Danone partage sa vision et ses engagements en matière d'emballage avec ses fournisseurs et partenaires commerciaux, en leur demandant de s'aligner sur son approche pour construire ensemble une économie circulaire transparente. Cette approche est intégrée dans les principes de durabilité de Danone (DSP), qui ont été ajoutés aux clauses des contrats que Danone conclut avec ses fournisseurs directs.

Plans d'action et résultats

Danone décline ses engagements dans chacun des pays où il opère, à travers des plans d'action en phase avec les principes de la hiérarchie des déchets définis par l'initiative Nouvelle Économie des Plastiques de la Fondation Ellen MacArthur, la Directive européenne sur les plastiques à usage unique et le futur règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), avec trois objectifs primordiaux :

1. Réduire l'utilisation des emballages ;
2. Améliorer la circulation des emballages qui ne peuvent être éliminés ;
3. Récupérer ce qui n'est pas en circulation, en luttant contre les rejets dans la nature, tout en améliorant les conditions de vie des travailleurs du secteur de la collecte et du recyclage.

1. Réduire l'utilisation des emballages

En 2023, Danone a obtenu les résultats suivants :

- un volume total d'emballages : 1 393 759 tonnes, dont 693 156 tonnes de plastique ;
- une réduction absolue de 8 % (hors EDP Russie) d'usage d'emballages en plastique entre 2018 et 2023.

Danone souhaite réduire son utilisation d'emballages en plastique, lorsque cela s'avère possible, avec la mise en place d'un ensemble d'actions et de progrès tels que :

- **Éliminer les emballages plastiques problématiques ou superflus**
 - cuillères en plastique : Danone en a éliminé ou remplacé près de 30 millions entre 2018 et 2023, avec une élimination totale en Europe ;
 - élimination des manchons sur les produits *Danacol* depuis 2022 et sur les bouteilles *Actimel* depuis fin 2023 en Europe, réduisant au total 1 000 tonnes de plastique.
- **Le remplacement d'emballages plastiques par des matériaux alternatifs.** Le Groupe entend proposer aux consommateurs des options sans plastique économiquement viables, adaptées aux spécificités locales, et veille, à travers une analyse du cycle de vie, à ce que la solution alternative soit bénéfique pour l'environnement.

Parmi celles-ci :

- Danone dispose d'une offre d'eau minérale naturelle en bouteilles en verre et en canettes métalliques,
- Danone prévoit de proposer des solutions alternatives à base de papier en Europe pour sa Catégorie de produits d'origine végétale.

■ Réduire les emballages en les allégeant et en optimisant leur conception

- Les principales marques d'eau (*evian*, *Volvic*, *Fontvella*, *Lanjaron* et *Zywiec Zdroj*) ont réduit le poids de leurs emballages de plus de 10 % depuis 2019 (pour les produits de 1,5 L) ;
- Danone commercialise également des bidons d'eau de 6 L et 8 L. Le format de 8 litres de *Volvic* permet par exemple de réduire de 25 % la quantité de plastique par litre comparé au format 1,5 litre.

2. Améliorer la circularité des emballages qui ne peuvent être éliminés

En 2023, Danone a obtenu 16 % de réduction de l'utilisation de plastiques vierges issus de ressources fossiles entre 2018 (hors EDP Russia) et 2023, et 3 % de réduction entre 2020 (hors EDP Russia) et 2023.

Danone vise à améliorer la circulation des emballages qui ne peuvent être éliminés à travers les actions suivantes :

■ Danone s'engage à développer des modèles de réemploi

- environ 50 % des volumes d'eau de Danone sont vendus dans des emballages réutilisables (principalement les grands formats réutilisables *Bonafont* au Mexique, *AQUA* en Indonésie et *Hayat & Sirma* en Turquie).
- Danone déploie des offres emblématiques en verre consigné pour sa catégorie Eaux à l'usage de l'HoReCa (Hôtels, Restaurants, Catering) et œuvre à étendre ce concept à plusieurs pays, dont la France, l'Espagne et l'Indonésie ;
- aux États-Unis, Danone propose une offre vaste de crèmes à café, livrées en vrac pour la consommation hors domicile ;
- Danone a lancé plus de 15 projets pilotes de réemploi (finalisés ou en cours) dans les catégories Eaux, Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Spécialisée, en collaboration avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement tels que Terracycle Loop, Uzaje et LemonTri, et des distributeurs tels que Carrefour et Tesco. Danone a pris en compte les résultats de ces projets pilotes pour les modèles en vrac, les solutions de remplissage et les modèles consignés.

■ Danone contribue activement à la co-construction de l'avenir du réemploi

- En France, Danone travaille en étroite collaboration avec CITEO sur le programme ReUse afin de développer un système opérationnel de réemploi, mutualisé et national, pour les emballages alimentaires ;
- Le Groupe créé et rejoint des partenariats intersectoriels pour ses catégories à travers ses principaux marchés. Par exemple, en 2023, Danone a été un des membres fondateurs de la Coalition Défi Vrac avec des entreprises telles que Bel, Lesieur et Famille Michaud ;
- Le Groupe continue de travailler avec des plateformes, telles que le groupe consultatif du projet Scaling Returnable Packaging de la Fondation Ellen MacArthur et le groupe de travail Reuse/Refill du Consumer Goods Forum, en participant à leurs réflexions et initiatives pré-compétitives sur le sujet ;

- Danone soutient les politiques visant à relever les défis actuels concernant l'expansion des modèles de réemploi, tels que le manque de modèles commerciaux évolutifs, d'infrastructures et de collaborations sectorielles ;
- Danone s'engage à sensibiliser les consommateurs sur le sujet de la réutilisation (par exemple, le système d'eau rechargeable *evian* sur le court de Wimbledon 2023 a contribué à la sensibilisation des consommateurs).

■ Danone revoit la conception de ses emballages afin d'assurer leur recyclage

Danone veille à ce que les matériaux mis sur le marché puissent être triés et recyclés en pratique, en les adaptant aux infrastructures locales. En 2023, 84 % des emballages Danone sont réutilisables, recyclables ou compostables (stable par rapport à 2022).

Voici quelques exemples d'initiatives mises en œuvre en 2023 :

- adapter la conception des emballages pour assurer un tri efficace, par exemple en utilisant de nouvelles encres pour améliorer la recyclabilité des cartons noirs de boissons telles que les boissons *Alpro* ;
- réviser la conception des bouteilles *Badoit*, qui passent du PET vert au PET transparent, afin de favoriser le recyclage en circuit fermé ;
- Danone soutient également l'élaboration de principes de recyclabilité, afin de parvenir à une circularité totale, en participant à des alliances industrielles (Ceflex, CGF Golden Design Rules). Ces lignes directrices sont intégrées au processus de développement des emballages ;
- pour les pots de Produits Laitiers et d'Origine Végétale en PS ou en PET, l'objectif de Danone est de parvenir à des pots recyclables à 100 %. À cette fin, Danone travaille avec des partenaires de la chaîne de valeur pour créer des filières de recyclage : la Coalition PET25 en France, avec CITEO, la PET Recycling Coalition aux États-Unis (depuis 2022) ;
- au Brésil, un projet pilote appelé « Recicla PS » a été lancé en 2023, en collaboration avec des partenaires tels que Yattó (start-up spécialisée dans le recyclage de matériaux difficiles à recycler), afin de créer un nouveau flux de recyclage pour les pots de produits laitiers.

■ Danone réduit les emballages vierges issus de ressources fossiles en utilisant des matériaux recyclés provenant de sources gérées de manière responsable

- En 2023, le groupe utilisait 14,6 % de matériaux recyclés en moyenne dans ses emballages plastiques (contre 11,9 % en 2022) ;
- Danone a utilisé en moyenne 23,8 % de PET recyclé (rPET) pour la Catégorie Eaux (21 % en 2022) et 31,3 % (contre 26,4 % en 2022) dans les pays où les normes et les réglementations locales le permettent. Danone se conforme, dans tous les pays où il opère, aux réglementations définissant l'usage des matières recyclées. Certains pays comme la Chine n'autorisent pas l'utilisation de matériaux recyclés ;
- Danone a poursuivi le lancement des bouteilles 100 % rPET. Depuis fin 2021, les principales marques d'eau de Danone disposent toutes d'au moins un format en matériaux 100 % recyclés dans les pays où cela est légalement autorisé ;
- Danone a étendu l'utilisation de matériaux recyclés aux pots, en lançant des pots en PET contenant 30 % de rPET en France et en Belgique. En 2023, Danone a signé son premier contrat aux États-Unis lui permettant d'utiliser du polyéthylène haute densité (PEHD) recyclé de qualité alimentaire pour ses boissons ;

- Danone soutient également activement les technologies de pointe permettant de recycler les emballages difficiles à recycler, en partenariat avec des entreprises telles que LOOP INDUSTRIES et Eastman.

3. Récupérer ce qui n'est pas en circulation, en luttant contre les rejets dans la nature et améliorer les moyens de subsistance des travailleurs de la collecte et du recyclage

■ Co-construction et co-financement de systèmes de collecte pour récupérer autant que ce que Danone utilise

Danone s'engage dans le développement de systèmes de collecte et de recyclage efficaces et inclusifs, en adoptant une approche collaborative au sein de son écosystème. En 2023, 58 % du plastique mis sur le marché par le Groupe a été récupéré (contre 56% en 2022).

- Danone co-finance la collecte par le biais de redevances de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) sur les marchés où la REP est réglementée. En ce qui concerne les bouteilles d'eau, Danone contribue activement à promouvoir les systèmes de consigne et mène des projets pilotes pour prouver leur efficacité auprès des décideurs (par exemple, en Pologne) ;
- aux États-Unis, Danone est un membre fondateur de la Circular Action Alliance (CAA), une organisation de responsabilité des producteurs sélectionnée pour mettre en œuvre la REP au Colorado et en Californie. Danone a également investi 5 millions de dollars dans le Closed Loop Infrastructure Fund (CLIF) de Closed Loop Partners ;
- les mesures prises par le Groupe incluent également le dialogue avec des partenaires locaux, notamment en Europe et en Amérique du Nord, afin de créer des filières de recyclage durables pour les pots de Produits Laitiers et d'Origine Végétale ;
- Danone continuera à soutenir des systèmes des filières REP et systèmes de consigne.

Depuis plusieurs années, Danone plaide en faveur d'un traité des Nations unies ambitieux et contraignant sur les plastiques et joue un rôle actif au sein de la Business Coalition for a Global Plastics Treaty (Coalition des entreprises pour un traité mondial sur les plastiques). Avec les autres membres de la Business Coalition, Danone appelle les gouvernements du monde entier à créer un traité robuste, avec des règles et des mesures globales juridiquement contraignantes, pour favoriser la circularité et réduire la pollution plastique à l'échelle mondiale.

Sur les marchés où le taux de rejet dans la nature est élevé, outre son engagement en faveur de la REP, Danone a investi volontairement dans des fonds d'impact et a accordé des subventions pour réduire les obstacles structurels pendant la phase de transition.

- en 2018, Danone s'est engagé à investir 15 millions de dollars au Circulate Capital Ocean Fund (CCOF) en Asie du Sud et du Sud-Est, dans le cadre de l'engagement de la marque d'eau AQUA (Indonésie) visant à récupérer plus de plastique qu'il n'en est utilisé d'ici 2025. Le CCOF a investi plus de 62,1 millions de dollars à ce jour. En 2022, les entreprises de son portefeuille ont permis de prévenir environ 81 579 tonnes de rejets de plastique supplémentaires et de générer plus de 1 792 emplois sûrs et stables additionnels dans les secteurs de la collecte et du recyclage ;
- en 2020, Danone a joué un rôle clé dans la création d'IPRO (Indonesia Packaging Recovery Organization), une organisation bénévole de responsabilité des producteurs en Indonésie, en collaboration avec cinq autres entreprises ;

- en 2023, Danone a rejoint l'initiative Circulate Capital pour l'Amérique latine et les Caraïbes et s'est engagé à verser 15 millions de dollars supplémentaires pour lutter contre la pollution plastique et développer la chaîne de valeur du recyclage dans la région, plus particulièrement au Mexique et au Brésil ;
- grâce aux subventions accordées par Danone Ecosystem, les partenaires de collecte et de recyclage de Danone collectent plus de 25 kilotonnes de plastique par an dans le monde.

■ Danone conçoit des projets visant à apporter un soutien direct aux travailleurs des secteurs de la collecte et du recyclage, améliorant ainsi leurs conditions de travail et de vie tout en réduisant les rejets dans la nature

Danone et Danone Ecosystem ont lancé des projets de recyclage inclusifs pour soutenir les travailleurs de la collecte et du recyclage dans sept pays, de différentes manières (par exemple, des coopératives de travailleurs qui supervisent le processus de collecte, de tri et de vente des plastiques directement aux usines de recyclage). Grâce à ces initiatives, ces travailleurs bénéficient d'un environnement de travail sûr, reçoivent des salaires appropriés et ont une meilleure protection sociale.

Ces projets ont notamment donné les résultats suivants :

- plus de 486 100 tonnes de matériaux recyclables et plus de 73 100 tonnes de PET ont été collectées dans huit pays entre 2009 et 2023 ;
- en 2023, plus de 10 600 personnes sont devenues autonomes grâce aux neuf projets mis en œuvre depuis le lancement de Danone Ecosystem. Ce processus d'autonomisation a eu un effet d'entraînement et un impact positif sur plus de 2,86 millions de personnes.

En Indonésie, les projets de Danone et le système de gestion inclusive des déchets de Danone Ecosystem ont permis d'atteindre les objectifs suivants :

- environ 300 travailleurs des secteurs de la collecte et du recyclage bénéficient d'un service de microcrédit et 2 896 ont accès à des bénéfices sociaux adaptés à leurs besoins ;
- les communautés de travailleurs des secteurs de la collecte et du recyclage reçoivent une formation pour lutter contre le travail des enfants ;
- plus de 40 000 tonnes de déchets collectés auprès des ménages, des entreprises et des espaces publics, depuis 2020.

■ Utilisation de matériaux recyclés afin de promouvoir une économie orientée vers la réutilisation

- La prise en charge de matériaux recyclés est essentielle à la création d'une économie de la réutilisation, car elle contribue à réduire la quantité de déchets qui finissent dans les décharges ou la nature et améliore les conditions de vie et de travail des ramasseurs de déchets. Visant à réduire son empreinte carbone et préserver les ressources naturelles, Danone a pour priorité de « boucler la boucle ». En outre, cette nouvelle économie de la réutilisation peut contribuer à créer de nouveaux emplois et stimuler la croissance économique ;
- Pour sa Catégorie Eaux, Danone a atteint son objectif de 25 % de PET recyclé (rPET) en moyenne en 2020. Le Groupe vise désormais une moyenne de 50 % d'ici 2025 dans les pays où les normes et réglementations locales le permettent doublant ainsi le volume de matériaux recyclés en 2020. Le Groupe a déjà signé des contrats à long terme avec ses fournisseurs pour atteindre ses objectifs, en leur offrant une visibilité suffisante pour les encourager à investir dans des technologies innovantes, des infrastructures de collecte et de recyclage ;

- Danone a étendu l'utilisation de matériaux recyclés aux pots, en lançant des pots en PET contenant 30 % de rPET en France et en Belgique. En outre, en 2023, Danone a signé son premier contrat aux États-Unis lui permettant d'utiliser du polyéthylène haute densité (PEHD) recyclé de qualité alimentaire pour ses bouteilles d'eau.

Gestion des déchets

Danone assure également le suivi des déchets et leur valorisation, par l'adoption de pratiques telles que le recyclage, la réutilisation, le compostage ou la valorisation énergétique. Les sites de production du Groupe ont pour objectif de maximiser le taux de valorisation de leurs déchets en organisant le tri des déchets sur site et en formant le personnel. À cet effet, ces sites nouent des contrats avec des sous-traitants disposant des capacités de valoriser les différents types de déchets générés.

	2022	2022 hors EDP Russie	2023
DÉCHETS INDUSTRIELS ^(a)			
Quantité totale de déchets industriels (en milliers de tonnes)	344 ^(b)	333 ^(b)	323 ^(b)
Ratio sur quantité totale de déchets industriels par tonne de produits (en kg/tonne)	9,8 ^(b)	9,73 ^(b)	10,19 ^(b)
Proportion de déchets industriels valorisés	93,5 % ^(b)	94,2 % ^(b)	94,4 % ^(b)
DÉCHETS INDUSTRIELS D'EMBALLAGES ^(a)			
Quantité totale de déchets industriels d'emballages (en milliers de tonnes)	114	111	109
Ratio quantité totale de déchets industriels d'emballages par tonne de produits (en kg/tonne)	3,3	3,2	3,3
Proportion de déchets industriels d'emballages valorisés	98,4 %	99,0 %	99,0 %
Proportion de déchets d'emballages plastiques valorisés	98,2 %	99,0 %	99,0 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

(b) À l'exclusion des sites de la Catégorie Eaux pour les déchets alimentaires.

La quantité de déchets industriels générés par tonne de produits a augmenté de 4,7 % entre 2022 (hors EDP Russie) et 2023. Malgré une diminution des déchets alimentaires générés sur les sites de production, le taux de valorisation des déchets industriels est resté stable par rapport à 2022 (hors EDP Russie) (Périmètre environnemental des sites de production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique).

Le taux de valorisation des déchets d'emballages plastiques sur les sites de production s'élève à 99,0 % pour 2023, un chiffre comparable à celui de 2022 hors EDP Russie. Ainsi, en 2023, 1,5 % des déchets d'emballage post-industriels ont été envoyés à l'enfouissement (contre 1,4 % en 2022 hors EDP Russie). L'objectif est d'atteindre 0 % d'ici 2025.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Définition

Danone s'est engagé à réduire le gaspillage alimentaire dans sa chaîne d'approvisionnement de bout en bout. À cette fin, le Groupe a lancé en 2022 un programme mondial exhaustif baptisé Battle Against Waste. Ce programme vise à atteindre les objectifs de développement durable et de productivité. Le double projet a vocation à sensibiliser les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, à nouer des partenariats avec les fournisseurs et les clients et à tirer parti de l'expertise interne pour réduire de moitié les déchets alimentaires de Danone.

Politiques

Danone suit de près et signale les déchets alimentaires générés dans sa chaîne d'approvisionnement de bout en bout et optimise en permanence ses processus, en suscitant une prise de conscience interne et en renforçant les capacités de réduction des pertes, en investissant dans de nouvelles technologies de fabrication, en réutilisant et recyclant, dans la mesure du possible, et en redistribuant les surplus alimentaires. Le programme Battle Against Waste est suivi par un système de reporting rigoureux et répond à des objectifs fixés individuellement pour chaque site de production et chaque unité de vente. Les performances sont régulièrement évaluées au niveau local et de chaque zone, et au niveau mondial chaque trimestre.

Objectifs

Mis en place en 2020, puis réaffirmé dans le cadre du Danone Impact Journey, Danone a pris l'engagement de réduire de moitié son ratio de déchets alimentaires impropres à la consommation humaine ou animale ou à la transformation de biomatériaux (vers des destinations telles que les décharges, les égouts, les déchets/rebuts, la combustion contrôlée, les produits non récoltés, l'épandage et la digestion anaérobie) dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de distribution entre 2020 et 2030, sur une base comparable.

L'ambition du Groupe en matière de déchets alimentaires s'inscrit dans l'objectif de développement durable (ODD) 12.3 des Nations Unies. Danone est membre de l'initiative 10x20x30 et de Friends of Champions 12.3.

En 2023, Danone a adopté un #123Pledge définissant les mesures du Groupe pour atteindre son objectif de réduction des déchets à l'horizon 2030 : (i) générer des résultats révolutionnaires, en ce qui concerne les opérations de Danone, pour réduire de moitié les déchets alimentaires d'ici à 2030, (ii) utiliser autant que possible la mention « à consommer de préférence avant » (lorsqu'il n'y a pas de risque pour la sécurité alimentaire et que le contexte local le permet) tout en éduquant les consommateurs, et (iii) s'associer à d'autres acteurs pour optimiser la redistribution des aliments.

Plans d'action

Danone met en œuvre une approche collaborative pour réduire le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de son portefeuille, avec le concours de ses fournisseurs, distributeurs, partenaires et consommateurs :

■ **au sein des opérations de Danone** : les équipes analysent les déchets avec l'aide d'experts pour mettre en évidence les principales pertes. Danone s'appuie ensuite sur la boîte à outils Battle Against Waste (une série de bonnes pratiques ayant fait leurs preuves) afin de dégager des pratiques qui peuvent être mises en œuvre à plus grande échelle. Chaque site de production travaille de manière transversale afin de suivre et de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires dans le cadre de ses activités. Les déchets alimentaires inévitables sont envoyés de préférence vers des filières de valorisation plus poussées, en adéquation avec l'objectif de développement durable 12.3 ;

■ **au sein de la chaîne de valeur de Danone** : redistribution des surplus alimentaires à des organisations caritatives spécialisées afin de soutenir les populations vulnérables. Danone a signé un partenariat mondial avec le Global FoodBanking Network (GFN) afin de faciliter la redistribution et la valorisation. En outre, Danone s'attache à remplacer la mention « à consommer jusqu'au » par « à consommer de préférence avant » sur les étiquettes de tous ses Produits Laitiers et d'Origine Végétale lorsque cela ne présente aucun risque, afin de réduire le gaspillage alimentaire par les ménages. Danone accompagne cette transition en matière d'étiquetage par des campagnes de sensibilisation des consommateurs, menées en partenariat avec Too Good to Go et des distributeurs locaux.

Résultats

	Exercice clos le 31 décembre					
	Sites de production ^{(a) (b)}			Sites de production et chaîne d'approvisionnement ^{(b) (c)}		
	2022 hors EDP Russie		2023	2022 hors EDP Russie		2023
	2022	Russie	2023	2022	Russie	2023
GESTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES						
Quantité totale de déchets alimentaires générés <i>(en milliers de tonnes)</i>	230	222	215	295	295	274
Ratio quantité totale de déchets alimentaires par tonne de produits vendus <i>(en kg/tonne)</i>	28,0	30	30,2	35,2	35,3	37,7
Ratio quantité totale de déchets alimentaires valorisés par tonne de produits vendus <i>(en kg/tonne)</i>	25,5	27,5	27,9	29,3	31,1	33,3
Proportion de déchets alimentaires valorisés	91,2 %	92,0 %	92,0 %	83,0 %	81,0 %	88,0 %
Ratio quantité totale de déchets alimentaires non valorisés par tonne de produits vendus <i>(en kg/tonne)</i>	-	-	-	6,0	6,0	4,5
Réduction du ratio quantité totale de déchets alimentaires non valorisés par tonne de produits vendus depuis 2016, en données comparables ^(d)	-	-	-	-34,1 %	-33,5 %	-41,3 %
Ratio de la quantité totale de déchets alimentaires par tonne de produits vendus, hors déchets destinés à l'alimentation animale et à la transformation de biomatériaux <i>(en kg/tonne)</i> – ODD 12.3	-	-	-	21,2	22,0	20,3
Réduction de la quantité totale de déchets alimentaires par tonne de produits vendus, hors déchets destinés à l'alimentation animale et à la transformation de biomatériaux – ODD 12.3, depuis 2020, en données comparables ^(d)	-	-	-	-13,5 %	-14,2 %	-19,8 %

(a) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

(b) Hors sites de la Catégorie Eaux.

(c) Périmètre Environnement Sites de Production, voir paragraphe 5.8 Note méthodologique.

(d) À périmètre et méthodologie comparables.

Le ratio de la quantité totale de déchets alimentaires non valorisés par milliers de tonne de produits vendus depuis 2016 a diminué de 7,8 % supplémentaires en 2023 par rapport à 2022 (hors EDP Russie), essentiellement grâce aux plans d'action portant sur le gaspillage alimentaire au sein de la chaîne d'approvisionnement au Maroc, et sur les déchets alimentaires industriels aux États-Unis et au Brésil.